QUATRIEME ANNEE. — N° 834. VENDREDI 21 JUILLET 1916

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

DIRECTION & PUBLICITÉ
14, rue Drouot (Paris 9e) — Téléph. : CENTRAL 69-70

Abonnements : Paris 20 fr.; Départements 24 fr.; Étranger 32 fr.

DIRECTEUR :
Miguel ALMEREYDA

RÉDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2e). — Téléph. CENTRAL 80-62

Cinq Centimes le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

MINISTÈRE DE LA GUERRE BUREAU DE LA PRESSE 110, Rue de Grenelle

Bien Manger...

Voici l'heure des grands travaux agricoles.

C'est un gros et grave problème qui se pose à l'attention de notre gouvernement.

La main-d'œuvre fait défaut. Elle fait à ce point défaut que nos paysans — témoins des terribles difficultés de l'an passé — se demandent avec angoisse ce qu'il adviendra de la récolte actuelle.

Pour y remédier, certains proposent d'organiser les jeunes gens de nos écoles en équipes pour être envoyées aux champs.

Cette main-d'œuvre infantile, dont M. Henri Cosnier s'est fait l'apôtre, apporterait sans nul doute une aide précieuse à nos campagnes.

Mais ce n'est pas encore la solution.

On ne fait pas la toilette de la terre et le dur travail du renouvellement de ses facultés productives avec des enfants. Il faut des hommes, et beaucoup d'hommes.

Le ministre de la guerre vient de donner l'ordre d'accorder des permissions aux agriculteurs mobilisés. C'est bien. Mais en exceptant de ces permissions les mobilisés de la zone des armées, le ministre n'a pris qu'une demi-mesure.

S'il s'agit des combattants, je suis d'accord avec le ministre. Mais n'y a-t-il pas, dans la zone des armées, des auxiliaires et certains G. V. C. qui pourraient, sans dommage pour notre action au front, être mis à la disposition des campagnes ?

M. Patureau-Baronnet annonce qu'il va interpeller le ministre de la guerre sur cette restriction.

En vérité, ne peut-on pas éviter un pareil débat ?

Assurer une récolte parfaite, c'est empêcher le renchérissement de la vie, c'est raréfier les achats à l'étranger, c'est retenir notre or. C'est, en un mot, maintenir à l'intérieur de la nation cette sécurité économique et cette tranquillité morale aussi nécessaires à la victoire que l'action de nos soldats et de nos canons.

Pour bien se battre, il faut bien manger.

M. le ministre, faites que la France mange bien.

Miguel ALMEREYDA

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée ,sous la présidence de M. Poincaré et se sont entretenus des affaires diplomatiques militaires et navales.

L'Allemagne avancerait encore l'heure légale

Berne, 20 juillet. — D'après la *Strassburger Post* du 19, édition de midi, on examine actuellement la question de savoir s'il n'y aurait pas avantage à continuer à employer l'heure d'été après le 30 septembre et à avancer encore l'heure légale du 1er avril au 30 septembre.

Une enquête est ouverte à ce sujet auprès des médecins, des instituteurs, des inspecteurs du travail, etc.

M. Malvy et les réformés pour blessures de guerre

M. Malvy, ministre de l'intérieur, déposera, cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi ayant pour but d'abaisser de 25 ans à 21 ans, pour les militaires réformés par suite de blessures ou de maladies contractées à la guerre, la limite d'âge exigée pour les emplois de garde-champêtres, gardes-pêche, gardes-chasses, gardes forestiers, gardes particuliers.

Petites Nouvelles

FRANCE

Le Conseil municipal de Verdun,qui a fait transférer toutes ses archives à Paris, tiendra une première réunion lundi prochain, rue de Bellechasse.

— M. Léon Bourgeois, ministre d'Etat, est arrivé hier à Evian, où il a été reçu à sa descente de wagon par le sous-préfet de Thonon. M. Bourgeois vient faire une cure à Evian.

— Cinq millions de francs d'or ont été versés à la Banque de France pendant la semaine du 14 juillet, bien que les guichets n'aient été ouverts que pendant quatre jours.

— M. Ador, président de la Croix-Rouge internationale en Suisse, a profité de son séjour en France pour visiter les formations sanitaires de Reims.

— Le paquebot *Mossoul* a ramené hier à Marseille quinze survivants du vapeur anglais *Peron*, coulé en Méditerranée, par un sous-marin allemand.

ANGLETERRE

— Une convention vient d'être passée entre le Danemark et l'Angleterre pour le ravitaillement de l'Islande. L'Angleterre se charge de faire parvenir dans l'île les vivres et marchandises nécessaires.

La même convention stipule, en faveur de la Grande-Bretagne, certains privilèges concernant les pêcheries.

Les Etats de l'île d'Aurigny ont décidé d'établir la conscription.

— Le secrétaire de l'Amirauté a déclaré que des mesures ont été prises contre les incursions de sous-marins.

— La Chambre des Communes étant défavorable à la proposition tendant à soumettre à une commission spéciale la question de l'établissement des listes électorales, M. Asquith se réserve de soumettre une autre proposition.

JAPON

La conclusion du traité russo-japonais a donné lieu à des réjouissances populaires.

GRECE

Le roi a décidé de faire reconstruire le palais de Tatoï qui vient d'être incendié.

AUTRICHE

Les Austro-Hongrois appartenant aux classes de 1886 à 1917 inclusivement et résidant en Suisse sont appelés sous les drapeaux.

Combats isolés en Macédoine

Athènes, 19 juillet. — De nouvelles et sanglantes rencontres se sont produites près de Zernovo en Macédoine orientale entre des bandes de comitadjis bulgares et des gendarmes grecs. Les comitadjis continuent à terroriser la région voisine de la frontière.

L'artillerie ennemie a manifesté aujourd'hui son activité seulement aux deux extrémités du front sur la rive droite du Vardar et la Strouma. — (*Radio*)

Sous-préfet tué au feu

Grenoble, 20 juillet. — On annonce la mort au champ d'honneur de M. Joanny Côte ,sous-préfet de Cosne (Nièvre), capitaine mitrailleur, tué le 25 juin 1916.

M. Côte, originaire de Grenoble, fut sous chef de cabinet au ministère de l'agriculture ; il était le frère de M. Léon Côte, consul de France à Port Saïd et ancien chef de cabinet de M. Briand.

On trouve dans le BONNET ROUGE toutes *les informations publiées par ses confrères. On y trouve aussi des articles politiques, des chroniques, des notes, des échos sur les lettres, les arts, les théâtres, les sports, les problèmes sociaux, etc.*

A BATONS ROMPUS

Y aurait-il abondance de C... dans la presse chauvine ? Après celui que j'ai découvert, l'autre jour, dans un des plus répugnants journaux de Paris, voici que j'en trouve un nouveau ; il opère dans la « Liberté ».

Avant-hier, cette feuille publiait de lui une correspondance expédiée du Nord de la France. Dans ce papier, C... racontait la prise d'Ovillers par les Anglais. Vers la fin de sa narration, il écrivait :

En combattants chevaleresques, les Anglais présentèrent les armes au passage des prisonniers, en hommage à leur courageuse résistance. Ce beau geste sera-t-il compris et apprécié par les apôtres de la barbare Kultur ?

Je pense, quant à moi, que l'acte de courtoisie des Anglais, qui est, d'ailleurs, de tradition depuis des siècles, dans toutes les armées du monde, sera d'autant mieux compris des « apôtres de la barbare Kultur », qu'ils n'ont point attendu l'exemple de nos alliés pour

Censuré

Voici, en effet, un entrefilet que j'emprunte à la « Suisse », un des journaux les plus violemment germanophobes de Genève :

Les Allemands traitent le commandant Raynal avec déférence (1)

L'ennemi observe loyalement les conditions que j'ai posées et qu'il a acceptées dans l'acte de reddition. Certes, je ne puis oublier mon malheur, mais c'est un soulagement, un grand soulagement.

C'est en ces termes pleins de fierté que le commandant Raynal apprend aux siens que le défenseur du fort de Vaux est traité avec tous les égards que mérita son héroïque résistance.

Et il ajoute :

Me voici arrivé à Mayence, terme de mon douloureux chemin vers la captivité.

De Stenay, en auto jusqu'à Montmédy et de là par le train jusqu'à Mayence. Je suis accompagné d'un capitaine. On me laisse mon ordonnance, qui est un vrai titi parisien, et on me permet même d'emmener le petit chien du fort de Vaux. Nous arrivons à Mayence, à 10 heures et demie du soir, c'est-à-dire à 8 heures et demie, car l'heure allemande est en avance de deux heures sur la nôtre. Et on me mène tout de suite au camp installé dans une grande caserne.

Le Kronprinz a voulu me voir. Il m'a remis lui-même une épée et la copie des félicitations que le général Joffre m'adressait par T. S. F., ainsi qu'à la garnison.

Il apparaît donc que les Anglais ont purement et simplement rendu la politesse faite au commandant Raynal par les Allemands.

Les officiers britanniques ont montré ainsi un souci méritoire de la solidarité qui unit nos troupes aux leurs.

Ce n'est peut-être pas une raison pour que certains journalistes français révèlent à la fois l'insuffisance de leurs informations et leur défaut d'éducation. La « civilisation » doit éviter de se montrer inférieure à la « Kultur ».

Monsieur BADIN.

(1) (*Suisse* du 5 juillet 1916, N° 187).

Le Bonnet Rouge est le seul grand journal républicain du soir.

LA GUERRE

Succès français sur la Somme et la Meuse

Communiqué officiel

20 Juillet — 15 heures

718e JOUR DE LA GUERRE

De part et d'autre de la Somme, notre infanterie a attaqué ce matin les positions allemandes et a réalisé des avantages marqués.

Au Nord de la Somme, nous avons enlevé des tranchées ennemies depuis le mamelon d'Hardecourt et porté notre ligne à l'est d'Hardecourt, sensiblement le long du chemin de fer à voie étroite, qui va de Combles à Cléry. Sur cette partie du champ de bataille, nous avons fait jusqu'à présent 400 prisonniers.

Au Sud de la Somme, entre Barleux et Soyecourt, toute la première ligne de tranchée ennemie est tombée en notre pouvoir.

En Champagne, nous avons pénétré dans une tranchée allemande au Nord-Est d'Auberive et ramené quelques prisonniers.

En Argonne, les Allemands ont tenté, hier, vers 19 heures, un coup de main sur nos petits postes du saillant de Bolante. Après un vif combat à la grenade, l'ennemi a été repoussé.

Sur la rive gauche de la Meuse, bombardement continu des régions d'Avocourt et de Chattancourt. Lutte à coups de grenade sur les pentes Nord-Est de la cote 304.

Sur la rive droite de la Meuse, nous avons, au cours de la nuit, progressé à l'ouest de l'ouvrage de Thiaumont. Au sud de Fleury, un ouvrage fortifié puissamment tenu par l'ennemi, a été attaqué et enlevé par nos troupes, qui ont capturé plusieurs officiers et une cinquanteine d'hommes.

Aviation

Dans la région de la Somme, un appareil allemand a été abattu, hier après-midi, par l'un de nos pilotes, à l'Est de Péronne. Un autre avion ennemi, attaqué par l'un des nôtres, s'est écrasé sur le sol, près de Grémilly (région de Verdun).

L'EFFET DES OBUS SUFFOCANTS

Londres, 20 juillet. — Le correspondant spécial du *Morning Post* sur le front britannique en France attire l'attention sur la bravoure de l'ennemi, mais lui reproche d'employer de nouveaux obus émettant des vapeurs nocives. Ces vapeurs sont en apparence inoffensives, les obus font en éclatant très peu de bruit, parce qu'ils contiennent des explosifs peu puissants.

Les commandants des troupes anglaises, qui connaissent leurs effets, font prendre aux hommes les précautions nécessaires.

LES CANADIENS ONT LEUR NOUVEAU FUSIL

Londres, 20 juillet. — Suivant une dépêche d'Ottawa, la seconde et la troisième divisions canadiennes vont être armées du fusil Lee Enfield. Cette arme sera probablement adoptée bientôt pour la totalité des forces canadiennes.

La bataille de Bazentin

Il y aurait beaucoup à dire sur la grande bataille qui s'est engagée hier, et qui se poursuit encore, à l'est de Bazentin.

Les communiqués britanniques nous ont appris que les Allemands, ayant rassemblé des effectifs sérieux, évalués à 6 divisions, dans les tranchées du bois des Foureaux, avaient attaqué de trois côtés à la fois le saillant formé par les nouvelles lignes occupées par nos alliés.

L'attaque fut farouche et prompte. Malgré l'artillerie, malgré les mitrailleuses, l'ennemi put prendre pied dans les positions anglaises de Longueval et du bois Delville. Une vigoureuse contre-attaque l'en a presque chassé par la suite, mais le terrain continue à se disputer pied à pied, les deux adversaires ayant reçu de sérieux renforts.

Pour juger de cette action, qui a plus d'importance qu'il ne semble à première vue, il faudrait entrer dans des détails qu'il ne nous est pas possible de publier. Cependant, ce que nous pouvons relever une fois encore, c'est la façon déplorable dont une certaine presse renseigne l'opinion française.

Les voilà, ces Allemands fâmeliques et exténués, qui ne rêveraient que des camps de prisonniers français et anglais pour attendre la fin des hostilités, se ruant farouchement, avec un courage qui n'a d'égal que celui des soldats français et britanniques, malgré une avalanche de projectiles, à l'assaut des positions dont on les a chargés de s'emparer.

Nous disions hier que le militarisme allemand était vaincu. Mais l'Allemagne, elle, ne l'est pas.

Les buts allemands de la guerre ne seront jamais atteints. Les annexionnistes perdent chaque jour un peu plus de l'autorité qu'ils avaient pu prendre dans leur pays, et chez les neutres.

Notre collaborateur, le général N., prie le lecteur de bien vouloir ne pas s'arrêter à cette conclusion, qui ne vaut qu'autant qu'elle a pour complément le texte supprimé par la Censure.

GENERAL N...

P.-S. — *La Gazette de Voss, journal berlinois, nous explique les raisons du silence allemand :*

« On ne sait que trop pourquoi toute une série de nos « buts de guerre » ne peut pas encore être discutée. Non seulement une telle discussion affaiblirait nos négociateurs vis-à-vis de l'ennemi, *mais encore elle ne ferait malheureusement pas de bien à nos amitiés.* »

Parfait : voilà qui est clair.

Nos ennemis semblent avoir de bonnes ou plutôt de très mauvaises raisons pour ne rien dire des buts de la guerre.

Censuré

Alors ?

SUR LE FRONT RUSSE

L'Offensive de nos Alliés près de Riga

Ils ont pris trois lignes de tranchées

L'armée de Linsingen vient de subir, sur la Lipa inférieure, une véritable défaite. Elle continue sa retraite précipitée, et nos alliés se sont avancés déjà à plus de seize kilomètres sur la rive gauche, s'emparant de fortes défenses établies à partir du confluent du Styr et de la Lipa. Les Austro-Allemands qui défendent les positions sur la rive gauche, au centre de la Lipa, se battent avec énergie.

La perte de leurs défenses mettrait en danger l'aile gauche de l'armée austro-allemande qui défend la route vers Lemberg, en passant par Brody.

On confirme que les troupes du général Letchitsky, s'avançant à travers les Karpathes, ont pénétré en territoire hongrois sur une distance représentant une journée de marche, et qu'elles poursuivent toujours dans les montagnes l'arrière-garde des troupes autrichiennes.

COMMUNIQUE OFFICIEL

Petrograd, 19 juillet. — Communiqué du soir du grand état-major :

Sur le front occidental, comme sur le front du Caucase, on ne signale aucun changement dans la situation.

VIOLENTES CONTRE-ATTAQUES ALLEMANDES

Petrograd, 19 juillet. — Selon un télégramme de Riga à la *Novoié Vremia*, les Russes ont déjà enlevé trois lignes de tranchées ennemies et ont fait de nombreux prisonniers.

Les Allemands, qui ne s'attendaient pas à une offensive aussi vigoureuse, prononcent des contre-attaques furieuses pour reprendre le terrain perdu, mais ils sont repoussés par les rafales du feu de l'artillerie russe.

L'OBJECTIF DU GENERAL EVERT

Londres, 20 juillet. — Le correspondant du *Times* à Petrograd, qui est actuellement avec les armées du général Evert, a été témoin, le 14 juillet, d'un vif combat dans la région de Baranovitchi, où les Allemands attaquèrent dans l'espoir de reconquérir les positions importantes que les Russes leur avaient enlevées pendant la quinzaine précédente et pour essayer de gêner autant qu'possible l'exécution des plans russes sur d'autres points.

Ce fut, dit le correspondant, une action acharnée qui coûta cher aux Allemands dont l'attaque échoua et il ajoute : « Quels que soient les plans élaborés pour le groupe d'armées de l'ouest dont Evert est le commandant en chef, ils restent, pour les Allemands, aussi secrets que précédemment. »

L'OFFENSIVE D'ARTILLERIE

Petrograd, 19 juillet. — Un télégramme de Riga à la *Gazette de la Bourse* dit :

« Depuis huit heures du matin, tout le front russe s'est embrasé d'un feu d'artillerie si violent que toute la ville tremble. La population est très excitée et circule dans les rues, se communiquant joyeusement les nouvelles du commencement de l'offensive russe. »

LES LIGNES DE DEFENSE DES ALLEMANDS

Londres, 20 juillet. — Dans une dépêche adressé du front de Kovel au *Times*, M. Stanley Washburn insiste sur l'importance des lignes de résistance organisées par les Allemands le long de la rivière Stokhod :

« Les défenses préparées par l'ennemi à proximité de Kovel sont encore plus fortes que les lignes établies le long du Stokhod. Il serait faux de s'imaginer que les Allemands sont à bout de forces. Ils n'ont jamais combattu avec une énergie plus désespérée. L'unique cause de faiblesse paraît être la diminution croissante des vivres à l'intérieur de l'Allemagne. Le moral des troupes s'en ressent. Toutefois, ce n'est point là un facteur dont l'effet soit immédiat. »

Les relations italo-allemandes

UNE ARME POUR LES REPRESAILLES

Milan, 20 juillet. — On télégraphie de Rome au « Corriere della Sera » : « Le décret d'aujourd'hui par lequel sont étendues aux sujets des Etats ennemis ou des Etats alliés des Etats ennemis les dispositions déjà adoptées contre les sujets austro-hongrois, par le décret du 24 juin 1915 et celui du 13 avril 1916 constitue la suite logique du communiqué d'hier.

« Le gouvernement italien s'est préparé ainsi l'arme nécessaire aux représailles et il a montré qu'il croyait que des représailles étaient nécessaires. Dans cette voie, le pays approuvera et appuiera le gouvernement.

« Un prochain conseil des ministres se prononcera au sujet de la modalité des représailles. Divers indices et certains renseignements dignes de foi nous permettent de supposer que le cabinet a déjà choisi sa voie en résolvant d'une manière plutôt que d'une autre de très importantes questions de caractère militaire et commercial qu'il avait à résoudre.

« Les décisions déjà prises ainsi que d'autres décisions qui doivent logiquement découler du décret d'aujourd'hui permettent d'affirmer que les relations entre l'Allemagne et l'Italie seront sous peu tirées au clair en ce qui nous concerne. On aura des symptômes de cette volonté de clarté qui inspire actuellement la politique italienne par les représailles qui seront exercées contre les actes d'hostilité de l'Allemagne. »

Le gouvernement de l'Irlande

Londres, 20 juillet. — Selon le *Daily Chronicle*, le projet de loi sur le gouvernement de l'Irlande ne sera pas déposé à la Chambre des Communes avant le 27 juillet. Le journal libéral croit savoir que les unionistes insistent auprès du gouvernement pour que la loi déclare que l'exclusion des six comtés de l'Ulster sera permanente. Le *Daily Chronicle* estime qu'une telle mention est superflue et produirait un effet fâcheux sur les chefs du parti nationaliste.

Nouvelle version de la mort du député Battisti

Comment est mort Battisti ? On a publié à ce sujet des informations nombreuses et contradictoires. Le *Nouveau Journal de Vienne* donne aujourd'hui la version que voici sur la mort du député du Trentin :

« Fait prisonnier près du Monte-Corno, Battisti avait opposé aux soldats autrichiens une résistance acharnée. On eut beaucoup de peine à le désarmer. Enchaîné, Battisti fut emmené sur une voiture, à Trente, où son père habite encore. Il fut pendu, l'exécution a été faite par le bourreau de Vienne, nommé Lang. — (*Information.*)

En Espagne

LA GREVE EST VIRTUELLEMENT TERMINEE

Madrid, 20 juillet. — Tous les grévistes reprendront le travail, demain sur l'assurance qui leur a été donnée par M. de Romanonès qu'une solution interviendra qui leur sera favorable.

Le service des chemins de fer est rétabli de façon normale.

La famille royale est partie en villégiature à Saint-Sébastien.

LA CARGAISON DU « DEUTSCHLAND »

Londres, 20 juillet. — De Washington au *Times* :

Suivant des informations de source allemande, la cargaison de retour du *Deutschland* comprend 400 tonnes de nickel et 300 tonnes de caoutchouc.

Certaines quantités de cuivre et d'acide sulfurique sont tenues prêtes pour être embarquées sur le *Bremen*.

Informations

Une prise d'armes a eu lieu ce matin, à neuf heures, dans la cour d'honneur des Invalides, pour la remise de décorations aux militaires cités à l'ordre du jour. Au cours de la cérémonie, la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre de M. André Thome, député de Seine-et-Oise, mort glorieusement le 10 mars dernier, ont été remises à ses deux fillettes, que Mme Thome accompagnait.

M. Albert Métin, ministre du travail, vient de faire signer un décret prorogeant pour une nouvelle période de soixante jours francs, les délais précédemment accordés aux entreprises d'assurance, de capitalisation et d'épargne.

Dans Paris

ACCIDENT AU METRO

Ce matin, à 5 h. 45, à la station de Métro Nationale, M. Albert Copffer, âgé de 62 ans, habitant 164, rue Nationale, est tombé sur le quai en voulant monter sur une rame en marche.

Atteint de contusions multiples, il a été admis à la Pitié et M. Gourier, commissaire de police a ouvert une enquête, pour établir les responsabilités.

UN DRAME DE LA JALOUSIE

Ce matin, vers 8 heures, dans une chambre d'un hôtel, 19 ,rue du Départ, le nommé Maurice Bralbeur, mécanicien, âgé de 29 ans, a frappé d'un coup de poinçon dans le dos, à la suite d'une scène de jalousie, sa maîtresse, Mme Jeanne Simon, âgée de 23 ans.

Il s'est ensuite tiré un coup de revolver à la tempe droite, se faisant une blessure assez grave.

Les deux blessés ont été admis à Cochin, et le commissaire de police du quartier Montparnasse a été informé.

Bourse de Paris

du jeudi 20 juillet 1916

L'ensemble du marché est ferme et les valeurs russes, notamment, accusent quelque progrès.

Fonds d'Etat : Français 3 0/0, 64 60 ; 5 0/0, 90 60. — Extérieure, 98 90.

Actions diverses : Banque de France, 5.050. — Nord de l'Espagne, 440. — Saragosse, 433. — Suez, 4.445. — Métro, 458. — Monaco, 2.700 ; 1/5, 545. — Caoutchouc, 99 75. — Malacca, 125. — Toula, 1.120. — Maltzoff, 600. — Hartmann, 418. — Dniéprovienne, 2.996.

Valeurs minières : Bruay, 1.800. — Naphte, 384. — Bakou, 1.378. — Lianosoff, 304. — Cape Copper, 112. — Tharsis, 142. — Tanganyika, 69. — Chino, 288. — Utah, 458. —Butte, 428. — Rand Mines, 99. — De Beers ord., 309. — Jagersfontein, 88 75.

Le Bonnet Rouge parle net, souvent avec hardiesse, parfois crûment, mais ne bluffe jamais.

PROCHAINEMENT

GRAND CONCOURS DES LOIS SOCIALES

organisé par

"Le Bonnet Rouge"

5.000 francs

DE PRIX EN ESPÈCES

Nombreux prix en nature

Neveu de Ministre

Le 31 juillet 1914, Il était maréchal des logis d'artillerie de réserve ; le 5 août, Il était promu adjudant, et dans la cour du quartier de . Il arbora se nouveaux galons. Après quelques hésitations, Il fut affecté au d'artillerie lourde.

Le d'artillerie lourde est resté pendant plus d'une année un régiment en formation ; tout l'hiver et le printemps 1915, ce régiment demeura sur les bords de la Marne, cantonné dans l'établissement bien connu des

Le lourd attendait se canons. Il les reçut en février dernier, et, en même temps, il fut désigné pour aller prendre position du côté de Verdun.

Lui, le bel adjudant, était heureux de recevoir enfin le baptême du feu ; malheureusement, une malencontreuse dyssenterie, rapportée de Madagascar, paraît-il, se déclara, et Il dut être évacué.

Il connut alors les misères des hôpitaux, et comme sa dyssenterie était aussi tenace que les Boches devant Verdun, Il fut dirigé sur l'Institut Pasteur, où les savants les plus émérites durent, après minutieux examens, s'avouer impuissants à triompher du mal. Finalement on vient d'envoyer cet inguérissable adjudant à où chacun s'intéresse à son cas peu banal, où chacun l'interroge. Et à ceux qui lui demandent quelle action d'éclat lui a valu la Croix de guerre, car *Il* a la Croix de Guerre, ingénûment, *Il* répond : « J'ai été à Verdun... Je suis le neveu d'

AUX HALLES

Il est arrivé ce matin aux Halles 31.000 kilos de volaille et 60.000 kilos de marée.

327 ventes au détail ont été effectuées.

Il a été resserré 2.100 kilos de volaille et 8.000 kilos de poisson.

Le Bonnet Rouge *est à la disposition de tous les locataires pour assurer d'une façon complète la défense de leurs intérêts.*

Une permanence est établie les

MARDI ET SAMEDI

de 10 heures et demie à midi, au Bonnet Rouge, 14, *rue Drouot.*

Il sera répondu par la voie du journal à toutes les demandes de renseignements et cela gratuitement.

On trouvera les réponses en deuxième page.

Adresser la correspondance au Service de défense des locataires, au Bonnet Rouge, 14, *rue Drouot, Paris.*

L'Université et la Guerre

Des centaines de jeunes gens subissent tous ces jours-ci, en Sorbonne, les épreuves du baccalauréat. Les plumes courent sur les grandes feuilles de la Faculté ; des mains fiévreuses fouillent les lourds dictionnaires ; des têtes jeunes et légères, chargées de lourdes pensées et de vieux préceptes, se penchent sur les pupitres, et, dans quelques jours, ou quelques heures, une nouvelle génération de bacheliers sera lancée dans la vie.

Est-ce que ce sera la dernière ? Le « bachot » de ce mois de juillet sera-t-il le dernier bachot et devrons-nous recueillir comme des reliques qui auront,dans vingt ans,le prix de la rareté et du souvenir, les morceaux informes des encriers que les candidats, fidèles observateurs d'un rite séculaire, brisent sur le seuil de la Sorbonne ?

C'est une question que nous sommes obligés de nous poser. Le baccalauréat est violemment attaqué, et, avec lui, l'esprit et les méthodes de l'enseignement dont il est le couronnement. L'enseignement classique est déjà condamné dans l'esprit de bien des gens. Il a subi d'autres assauts : des gens qui ne savaient point le latin et ne s'en consolaient pas, et d'autres, comme Jules Lemaître, qui en savaient beaucoup et craignaient d'en savoir trop et d'en paraître pédants, des ignorants et des cuistrés, ont, à maintes reprises, ouvert le procès des études classiques et déclaré que le vieil enseignement traditionnel, à base de latin et de littérature, constituait un anachronisme funeste.

Le baccalauréat, le latin et l'enseignement classique, sortirent, non point triomphants, mais vivants, de ces combats.

L'attaque, cette fois, paraît plus redoutable. Elle est conduite par des hommes qui ne connaissent que des victoires.

Sous prétexte de « réalisme » en se réclamant des « lois » si souples, si complaisantes, d'une prétendue « politique expérimentale », quelques fils ingrats de l'Université, bébés qui battent leur nourrice le jour où ils pensent que leur estomac supportera d'au-

res aliments que le lait, partent en guerre ontre l'Université de France, ses programnes, ses méthodes et tout son enseignement. ls crient : « A bas la littérature ! » et se ont juré de tuer le baccalauréat.

Si on n les connaissait pas pour des gens ort modestes, on se plairait à les battre n opposant leur exemple à leurs propos : out le talent qu'ils déploient à attaquer l'enseignement classique, n'est-ce point à cet nseignement qu'ils le doivent ?

Mais, sans recourir à d'autres méthodes que celles qui sont les leurs, du seul point le vue de leur empirisme qui ne juge la aleur d'une institution qu'à ses fruits ous pouvons leur offrir un spectacle qui eur montrera que ce que fait l'Université l'est point si mal fait.

Ce spectacle, c'est la France, la France héroïque et laborieuse de 1915.

C'est ce spectacle qu'offre à la méditaion des ennemis de l'enseignement clasique quelqu'un qui aime l'Université et la onnaît bien : M. Albert Sarraut, ancien miistre de l'instruction publique (1).

Vous devez juger l'Université à son œuvre, dit M. Albert Sarraut, aux détracteurs le l'enseignement classique, aux ennemis u latin, de la littérature et du baccalauréat. Or, l'œuvre de l'Université, c'est toute ette classe moyenne qui a fourni à la Démocratie ses chefs, ses guides et ses maires, et qui, coude à coude avec le peuple u'elle entraîne, s'immole chaque jour pour e salut du pays ou peine dans les usines t les arsenaux.

« C'est tout ensemble injustice et aveuglement que de méconnaître le double prolige de valeur guerrière et de création industrielle accompli par le peuple de France ans le temps présent grâce précisément à on éducation classique, à la tradition u'elle a vivifiée, au génie dont elle a suexalté les facultés et les moyens aussi ien dans la masse que dans l'élite de a nation. »

Quand l'Allemagne s'est jetée sur nous, oursuit M. Sarraut, comment l'avons-nous rrêtée, puis repoussée ?

« Etions-nous donc nous-mêmes aussi ien préparés, pratiquement, matérielleent ? Non, sans doute. » Nous n'avions, on plus, pas les mêmes réserves, les mêmes provisions d'engins meurtriers.

« A quoi donc s'est heurtée l'Allemagne t quel infranchissable obstacle a-t-elle rouvé devant elle, sinon, suppléant à nos nsuffisances matérielles, le prodigieux aisceau de nos forces morales, et cette voonté suprême de résistance de notre race, ormée de tous les élans, de tous les enhousiasmes, de toutes les ferveurs idéalises de sa tradition ? »

Voilà l'œuvre de l'Université. Voilà l'inestimable bienfait de l'enseignement classique. C'est la tradition des humanités, c'est e contact quotidien avec les héros désinéressés et les pensées nobles, qui nous a aits grands, intérieurement, et forts deant l'épreuve.

On parle de modifier notre enseignement our l'ajuster aux besoins pratiques et maériels de l'époque. Mais est-ce que les ommes que cet enseignement a formés ne e sont pas montrés à la hauteur de la tâhe pratique, matérielle, militaire, que la ation attendait d'eux ? Est-ce que ce n'est as l'Université et le latin et le baccalauréat qui ont formé ce que M Albert Sarraut appelle fort justement « cette magnifique léiade d'industriels, d'artisans, d'ingéieurs, de commerçants, de constructeurs » ?

M. Sarraut cite un grand lettré qui est levenu ministre des inventions et n'est pas au-dessous de sa tâche. Il aurait pu citer, à côté du nom de M. Painlevé, le nom de M. Albert Thomas, cet autre universitaire, cet autre nourrisson de l'*Alma mater*, et que son latin et sa littérature ont merveilleusement préparé à devenir le ministre de nos ingénieurs et de nos ouvriers, le ministre les mécaniciens et des métallurgistes.

A toutes les attaques qui sont dirigées contre l'Université républicaine, il n'y a qu'une réponse à opposer, celle de M. Albert Sarraut, qui conclut sa magnifique apologie en ces termes sobres et décisifs :

« La réalité présente suffit à montrer à quel point notre système d'éducation conçilie les excitants supérieurs de l'idéalisme avec les suggestions de l'esprit pratique. »

Georges CLAIRET.

Les Générosités de M. Chéron

POUR LES PROPRIÉTAIRES

Si les locataires sont sacrifiés, comme nous l'avons indiqué, dans le projet de la commission sénatoriale, les propriétaires sont favorisés. Ils ne se plaindront pas. Ils obtiennent une indemnité sous le prétexte qu'ils auraient été l'objet d'une véritable réquisition de la part du gouvernement.

L'article 29 du projet est en effet ainsi rédigé :

ART. 29 (Art. 26 ancien).

Les propriétaires dont les locataires auront été exonérés, en tout ou en partie, en vertu des articles 15, 16 et 17 auront droit à une indemnité de l'Etat, à raison de la réquisition faite de leur propriété en exécution de la présente loi.

Cette indemnité sera de 50 0/0 des loyers dont le locataire aura été déchargé. Elle ne pourra toutefois être inférieure aux charges de la propriété correspondant aux locaux ayant fait l'objet d'une exonération totale ou partielle et s'appliquant à la durée de ladite exonération, annuités des créances hypothécaires, impôts et assurances compris.

Seront assimilés aux propriétaires visés au paragraphe premier les logeurs en garni qui auront payé intégralement leur propriétaire et dont les sous-locataires auront été exonérés en vertu des articles 15, 16 et 17 de la présente loi.

Les indemnités seront payées en dix termes annuels, sans toutefois que le premier terme puisse être inférieur à 1.000 francs ou à la totalité de la créance si celle-ci n'atteint pas le chiffre de 1.000 francs.

Le premier terme sera versé dans le mois de la date de la décision ministérielle statuant sur la demande en indemnité.

Les termes non échus porteront intérêt à 5 0/0 l'an. Les intérêts seront payables chaque année en même temps que les termes successifs.

L'Etat aura, à tous moments, la faculté de se libérer par anticipation.

Il sera remis à chaque ayant droit un titre constatant sa créance.

Ce titre ne sera pas négociable, mais l'ayant droit pourra demander qu'une partie de ladite créance soit déléguée à son créancier hypothécaire qui devra accepter cette délégation jusqu'à concurrence des intérêts, arrérages et annuités qui lui seront dus.

Les titres de créance ainsi délivrés pourront faire l'objet d'avances dans les conditions qui seront déterminées par le ministre des finances. Ils pourront également faire l'objet de transports conformément aux articles 1689 et suivants du Code civil.

Les demandes en indemnités formées par les propriétaires désignés à l'article 29 seront, dans chaque département, adressées au directeur de l'enregistrement au plus tard dans l'année qui suivra la cessation des hostilités.

Elles pourront l'être dès la promulgation de la présente loi.

Il en sera délivré immédiatement récépissé.

Un arrêté du ministre des finances déterminera la forme de la demande et les pièces justificatives à produire par le propriétaire.

Dans le délai de deux mois à dater du dépôt de la demande, le directeur de l'enregistrement fixera le montant de l'indemnité, par délégation du ministre, en conformité des paragraphes 1er et 2 de l'article 29 de la présente loi. Cette décision sera notifiée en la forme administrative, au propriétaire demandeur.

Dans la quinzaine de la notification, celui-ci pourra adresser un recours au ministre qui statuera dans le mois.

La décision du ministre pourra faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat, dans les conditions du droit commun.

Les propriétaires de petits loyers, qu'il ne faut pas confondre avec les petits propriétaires, se réjouissent de la décision de la commission sénatoriale, qui va, sans aucun doute, être ratifiée par l'Assemblée elle-même.

Peu leur importent les veuves, les orphelins, les mutilés, les ruines amoncelées, les pertes de situation, de fortune : si tout va bien pour eux, ils recevront une indemnité.

Les députés, conscients de leur devoir envers la nation, la leur avaient refusée. M. Henry Chéron la leur donne. Le sénateur du Calvados estime de bon ton de grever les budgets futurs de dettes de l'Etat envers les propriétaires. Laissons-lui en toute la responsabilité. C'est une conception contraire à la logique et aux intérêts du pays, mais peu lui importe.

Il est regrettable que le gouvernement ne l'ait pas compris et n'ait pas combattu ces dispositions.

Peut-être présentera-t-il des objections en séance publique.

(1) L'instruction publique et la guerre (Henri Didier, éditeur).

PROBLÈMES SOCIAUX

La Femme à la peine

On couvre les femmes de fleurs, depuis que les jours de guerre ont amené leur introduction dans maintes carrières. On vante leur courage, leur adresse, leur résistance Songe-t-on bien à tout ce que comporte cette dernière vertu ?

Voici que, par ordonnance ministérielle, et sur la demande de chefs d'usines, les jeunes filles de 16 à 18 ans seront autorisées à entrer dans les usines de guerre. Des demandes de garanties ont été faites. Des promesses y répondront. La porte de l'usine une fois close, quel inspecteur loyal veillera sur leur stricte observation ?

Il faut, à qui tient une plume, une certaine dose de courage pour s'attaquer aux périls que présente l'utilisation forcenée de la vaillance des femmes. Dès qu'on aborde ce sujet, les femmes elles-mêmes s'écrient :

— Vous voulez donc nous empêcher de travailler ?

Pas le moins du monde. Il n'est plus temps de discuter si oui ou non, la femme doit quitter la maison. Des lois inéluctables la privent désormais du choix qu'elle pouvait encore faire avant la guerre. Il faut qu'elle mange, parfois qu'elle élève les petits. Ce pain, elle devra le demander au travail

Ceci admis, admettez aussi que la femme, jetée brutalement, du jour au lendemain, dans les besognes qui demandent très souvent, une dépense de force très grande, doit défendre sa santé future. La guerre ne durera pas toujours, mais une femme exténuée mettra peut-être bien du temps, en admettant qu'elle ne doive pas continuer le même travail, à rétablir son organisme délabré.

Je comprends très bien que la travailleuse, poussée par l'impérieuse nécessité, accepte, telle qu'elle est offerte, la tâche proposée. Mais il faut que toutes les travailleuses exigent les garanties indispensables au maintien de cette vaillance qu'elles dépensent sans compter. Louanger les femmes en des colonnes de copie, les représenter, gracieuses toujours, devant les tâches les plus pénibles, est une satisfaction pour les lecteurs, mais cette rhétorique sert à voiler des vérités qu'il ne faudrait point parer. Elles sont là : qu'on y prenne garde dès maintenant.

J'ai pour voisine une jeune fille qui dut quitter, par force majeure, ces jours-ci, l'usine de munitions où elle travaillait. Elle m'a conté sa peine et la peine de ses compagnes de labeur. La journée de dix heures et demie commence à 7 heures du matin. Elle est très dure, on se le représente, et quand elle se termine, il faut courir au tramway, au train, au moyen de locomotion le plus proche et le plus rapide. Quand on arrive chez soi, de la besogne attend encore à la maison, allongeant indéfiniment les heures de travail. A ce métier, ma voisine perdit toute fraîcheur et dut, épuisée, abandonner la tâche. Encore, me dit-elle, sa besogne était parmi les moins pénibles, celle des tables de vérification. Cela consistait néanmoins à porter tout le long du jour, sur son ventre — ce pitoyable ventre des femmes dont on veut faire le creuset d'une race régénérée — de lourdes caisses.

On demande des jeunes filles. Serait-ce que les femmes refusent désormais une telle besogne ? Elles n'y peuvent guère résister, en effet, plus d'une moyenne de trois mois. Certaines tiendront davantage, seulement, je le répète, se rend-on bien compte de tout ce que recèle le mot : résister ?

Des gens s'en sont émus. Je sais une poudrerie où toutes les conditions qui rendent pour une femme le travail possible ont été réunies par des gens soucieux non seulement du présent, mais de l'avenir, que la femme représente. Des villes ont eu à leur tête des autorités qui se sont montrées prévoyantes. Il est regrettable que ces tentatives soient restées, en quelque sorte, individuelles. Notre besoin d'indépendance sans contrôle collectif nous a joué plus d'un tour. En temps de paix, le mal se répare tant bien que mal. Par les jours de guerre, et pour une question qui atteint la vitalité d'une race, le péril est plus grave et plus direct.

Si la femme ne doit plus jamais être mère, fort bien. Mais celles qui rêvent des joies de la maternité, et il en reste, et c'est un droit indéniable, comment vont-elles concilier l'enfant et le travail ? Après la guerre, des merveilles seront faites, on connaît la formule. C'est depuis la guerre, que les fabriques de munitions se sont créées ; c'est depuis la guerre, que l'Etat pouvait établir l'usine modèle, avec ses dépendances indispensables à un strict bien-être.

Une commission de surveillance a été instituée. Des femmes de grande intelligence et de bonté en font partie. Elles veilleront à ce que soient suivies, pour les jeunes filles, les prescriptions du ministre. Au moment où l'impitoyable loi du travail jette la femme vers tous les débouchés ouverts à son activité, il va falloir, avec fermeté, exiger sa sauvegarde pour aujourd'hui qui prépare demain.

Fanny CLAR.

ENSEIGNEMENT

Les Classes de vacances

Les vacances approchent ! En temps ordinaire, elles sont une source vive et intarissable de joies et plaisirs divers. Cette année, hélas ! il n'en est plus de même.

Les enfants vont être, pendant deux mois, rendus à la rue, et encouragés par les exemples pernicieux qu'ils auront sans cesse sous les yeux, livrés aux mauvais instincts.

La bonne conduite n'ayant pas toujours été fort respectée pendant les six mois de classe, par suite d'une discipline trop élastique, assurée tant bien que mal, par de jeunes « remplaçants », dont la bonne volonté ne peut pas tenir lieu de maîtrise, continuera à fléchir, et de nouveaux voyous s'ajouteront au nombre déjà si grand de ceux qui existent actuellement.

La moralité est en danger. C'est un véritable péril, si l'on songe que ,comme le disait un poète anglais, « l'enfant est le père de l'homme » !

Les mauvais instincts ne faisant que s'ancrer davantage d'années en années, donneront naissance aux plus fâcheux défauts. L'homme sera en grand, ce que l'enfant était en petit !

Mais n'exagérons pas. Il peut être remédié, si on le veut réellement à un tel état de chose.

Il existe des classes de vacances. Etendons la mesure !

Elles n'ont lieu que pendant un mois des vacances. Faisons les durer les deux mois. Rendons-les attrayantes. Introduisons à l'école des jeux divers, faisons des promenades intéressantes, conduisons les enfants au théâtre ou au cinéma ; les directeurs de ces établissements sont prêts, nous n'en doutons pas, à aider de toutes leurs forces nos maîtres à marcher dans cette voie et à donner des représentaitions spéciales à tarif réduit, où ne seraient projetés que des films honnêtes.

Les classes de vacances peuvent avoir un grand effet moralisateur.

Les classes de vacances doivent être réellement des classes de vacances.

Les enfants ne doivent être astreints à aucun travail. Ce qu'ils font, doit être volontaire. Le maître n'est là que pour assurer la surveillance.

Il faut, autant que possible, donner aux enfants l'illusion d'être sans contrainte.

Il faut que pendant ces deux mois de repos, ils trouvent à l'école les divertissements qui leur sont chers.

Ouvrons en grand la porte des écoles. Ce sera la meilleure manière d'obtenir une assiduité régulière.

Le tout est de comprendre les élèves ; ils sont capables des actes les plus admirables Une Universitaire des plus distinguées, Mme Holleberque, dans un livre récent dont je conseille la lecture : « La jeunesse scolaire et la guerre » nous les a montrés prenant part spontanément, avec un réel enthousiasme, aux œuvres de bienfaisance créées pour subvenir aux besoins de leurs frères, orphelins ou réfugiés. Il faut se mettre à leur portée, faire appel à la simple bonté de leur cœur, remplacer pour eux leurs parents, être leur second père, ou leur seconde mère, prendre part à leurs jeux et s'intéresser à ce qu'ils font.

Rien ne les séduit comme cette attitude familière du maître. L'amour du maître fait naître chez l'enfant le désir de ne pas lui déplaire, et cela est le commencement de la bonne conduite.

Trop souvent, actuellement, pendant les classes de vacances, les maîtres astreignent leurs élèves au travail. Ces maîtres sont, à mon avis, fautifs ; ils ne prennent pas goût à ce qu'ils font ; ils n'ont pas conscience de leur devoir.

Les vacances sont accordées pour permettre à l'esprit de se reposer, et les classes de vacances sont ouvertes dans le but de soutraire au danger de la rue, les enfants dont les parents n'ont pas les ressources nécessaires pour les envoyer passer deux mois à la campagnes, ou pour veiller sur eux.

Il ne faut pas s'écarter de ce but ! Les enfants doivent venir à l'école pendant les deux mois à la campagne, ou pour veiller ennuyés, maussades, ayant la perspective d'être « condamnés », parce que nécessiteux, à travailler pendant que leurs camarades plus fortunés passent des jours heureux au bord de la mer, ou à la campagne.

Cette année plus que jamais, le besoin se fait sentir d'assurer le fonctionnement de cette institution pendant les deux mois d'août et de septembre.

Il est temps encore d'y songer ! Que le Parlement vote d'urgence les crédits nécessaires pour accomplir cette œuvre salutaire.

Il est nécessaire d'assurer les classes pendant les deux mois, autrement, cela ne servirait à rien. Un mois de galvaudage suffit pour détruire le bon effet produit par l'autre mois.

La mesure doit être complète, ou elle est inopérante !

Les cantines scolaires qui existent en temps normal, devront fonctionner également pour tous ceux qui en ont besoin pendant toute cette époque. Il en sera de même pour les classes de garde de 4 à 6 heures et demie.

Les instituteurs sont les premiers à réclamer ces mesures indispensables ! Ils n'ont en cela, comme pour les autres réformes dont ils demandent l'accomplissement, en vue que le grand intérêt du pays.

Fernand MORELLE.

A l'École Normale d'Institutrices

DE LA SEINE

Il y a dix ou douze ans, arrivait à l'Ecole normale d'instituteurs de la Seine, Mme Fuster.

Mme Fuster était alors laïque, très laïque, trop laïque, disaient même quelques-uns. C'était son droit.

Aujourd'hui, Mme Fuster, entraînée dans la grande vague clérico-nationaliste qui, en quelques années nous a conduits à la guerre, est devenue fervente catholique. C'est encore son droit.

Ce qui est peut-être moins son droit, c'est que son ardeur de néophyte lui fasse chercher des recrues parmi les normaliennes.

Les écrits religieux deviennent, plus que de raison, textes de lecture expliquée pour les futures institutrices laïques. Un racolage d'élèves un peu troublées par les cours est organisé, et la propagande par les livres de la « Bonne Presse » n'est pas négligée.

L'évolution religieuse de Mme Fuster n'est point ici en cause ; c'est affaire à elle ; mais les agissements que cette évolution détermine font que sa place n'est plus à l'Ecole Normale.

Deux solutions sont possibles :

Ou bien Mme Fuster pourrait être nommée inspectrice. Son talent pédagogique trouverait matière à s'exercer, et sa propagande s'adressant à des esprits plus mûrs serait acceptée en meilleure connaissance de cause.

Ou bien Mme Fuster se souvenant peut-être de la pauvre et simple honnêteté laïque qui fut sienne jadis, ne voudra pas être payée dans un établissement laïque et neutre pour y faire exactement le contraire de la laïcité et de la neutralité, et demandera une chaire à l'Institut catholique ; elle ne sera pas ainsi obligée de mentir à sa fonction ou à sa conscience.

En attendant, il convient d'engager sérieusement les parents républicains à s'abstenir de faire passer leurs filles par l'Ecole Normale, tant que ce professeur y demeurera.

M. B.

Vient de paraître :

UNE POLÉMIQUE RÉPUBLICAINE

Au-Dessus ou au Cœur de la Mêlée?

PAR

J. M. RENAITOUR ✣ Stéphane SERVANT

Paul-Hyacinthe LOYSON

AVEC UNE LETTRE DE Romain ROLLAND

ÉDITION DE *L'ESSOR*

Une forte brochure de 96 pages : 50 centimes

EN VENTE

aux Bureaux du *" Bonnet Rouge "*

142, Rue Montmartre, Paris

Il est rendu compte de tous les ouvrages dont MM. les éditeurs veulent bien faire parvenir deux exemplaires à la rédaction du Bonnet Rouge, 142, *rue Montmartre.*

LES BEAUX POÈMES

PATRIE (1)

L'autre hiver, sous le feu des lampes, j'évoquais,
Tandis qu'un train sifflait longuement dans les gares,
Les départs vers le Sud, les villes aux beaux quais,
Bourdonnantes de chants, de rires, de bagarres.

Mais, patrie au front pâle, au visage d'effroi,
Maintenant que le fer et le feu t'ont blessée,
Je saurai concentrer sur ton sol et sur toi
Ma tendresse, jadis au monde dispersée.

Pardonne-moi ; j'avais ce besoin de l' « ailleurs »
Qui nous prend tous, enfants prisonniers dans les villes,
Quand montent dans le soir les cris des remorqueurs,
Quand le brouillard s'abat sur les maisons hostiles.

Pardonne ! Je rêvais les vagues Orients ;
J'oubliais votre accueil facile, ô vous, provinces,
O vous, cités pour qui supplie un clocher mince
Doublé dans le miroir de vos fleuves riants.

J'oubliais mon pays, ma terre sainte et probe
Où vit déjà, concret, l'espoir des grains futurs ;
J'oubliais ma maison, mon verger clos de murs,
Mes prés, mes bois, la bigarrure de leur robe !

Car j'étais, où finit l'ampleur morne des champs,
Assourdi par la mer tonnant à marée haute,
A regarder les flots, imaginer les côtes
Lointaines, dont leurs sels vivifiaient les flancs.

Et surtout prisonnier des ports aromatiques,
Mon cœur appareillait avec chaque vaisseau,
Connaissait l'aventure et le destin nouveau
Sans assouvir jamais ses désirs nostalgiques.

. . . . . .

Pardonne : Cet hiver, sous la lampe aux feux doux,
Je te ferai, patrie, une offrande d'images
Et je saurai sculpter dans mes vers ton visage,
Ovale simple et pur de femme de chez nous !

GEORGES BANNEROT.

(1) Nous avons soumis à la Censure qui, précédemment, avait mutilé un poème de M. Bannerot, le texte de deux autres poèmes dont elle nous a totalement interdit la publication. Nous y reviendrons. Mais, dès aujourd'hui, nous tenons à établir, en publiant *Patrie*, quelle est l'inspiration des auteurs que le Bureau de la Presse condamne comme séditieux.

L'ENVIE

(Dessin de H.-P. Gassier, dans le *Canard Enchaîné*, d'après l'*Illustration*).

La guerre et le Parlement

Avant la nomination des Commissaires aux Armées

Discours de M. Klotz président de la Commission du Budget, à la Chambre des Députés.

Il faut en finir avec cette légende d'une Chambre peu soucieuse de son devoir.

. . . . . .

Il est désormais impossible de continuer à prétendre que la Chambre a été un frein : la Chambre, chaque fois que l'intérêt de la Défense Nationale était engagé, a été — et elle restera — un moteur.

Nous n'avons pu publier, hier, que quelques passages trop brefs du discours prononcé par M. Klotz, président de la Commission du Budget, sur le rôle du Parlement dans la défense nationale avant et pendant la guerre

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en publiant aujourd'hui, intégralement, cette démonstration qui fait justice de tant d'odieuses calomnies.

M. le président. — La parole est à M. le président de la commission du budget.

M. Klotz, président de la commission du budget. — Messieurs, dans son rapport, notre honorable collègue M. Tardieu vous demande d'établir « un statut d'ensemble du contrôle parlementaire ».

Si s'interviens dans ce débat, au nom de la commission du budget, « qui a des droits qu'il ne saurait être question de modifier » — je cite textuellement les paroles mêmes de M. Tardieu — car elle les tient de la loi, c'est qu'à l'heure même où la Chambre semble, par un procédé à déterminer, désirer légaliser le contrôle et le renforcer, il importe d'indiquer le rôle accompli par la Chambre et depuis la guerre et avant la guerre (très bien ! très bien !) grâce au contrôle, prérogative essentielle du Parlement, que Gambetta a fait consacrer en 1876, après avoir prononcé des paroles que je mets sous vos yeux :

« Nous voulons bien vous consentir les sommes nécessaires, mais nous voulons, par notre contrôle permanent, assurer l'exécution du programme et voir de quelle façon les fonds que nous mettons à votre disposition ont été utilisés pour le bien de la patrie. »

A la suite de son intervention était voté cet article 6 de la loi du 23 août 1876, qui a donné aux commissions financières des pouvoirs particuliers.

Voici le texte de l'article :

« Chaque année, les commissions du budget de la Chambre et du Sénat pourront déléguer, chacune, deux de leurs membres pour vérifier sur pièces et sur place l'état du matériel. »

Et si j'interviens, c'est que, tout de même, au vingt-quatrième mois de la guerre, il ne faut pas laisser croire, ni ici ni ailleurs, que c'est seulement aujourd'hui (vifs applaudissements) que nous songeons à accomplir notre devoir de contrôle.

trôle du Parlement. Mais, messieurs, le droit de contrôle du Parlement prend sa source dans le devoir lui-même. Le devoir, ici, ne découle pas du droit; c'est sur ce devoir qu'est fondé notre droit. (Applaudissements.)

Le Parlement a le devoir strict d'exercer son contrôle à l'état permanent.

A-t-il rempli ce devoir? J'ai à le démontrer devant vous ; car, vous le savez, on mène contre la Chambre une certaine campagne qui n'est pas née d'aujourd'hui, qui est même antérieure à la guerre. En feuilletant les archives de la commission du budget, j'ai remarqué au procès-verbal de la séance du 18 août 1905, que le rapporteur du budget de la guerre, revenant d'une visite dans les places de guerre, disait à la commission : « Dans les places de guerre, les approvisionnements ne sont pas à niveau... On a l'habitude d'en attribuer la responsabilité au Parlement. »

Déjà cette campagne existait contre le régime parlementaire. C'est le Parlement qu'on voulait rendre responsable des lacunes de nos approvisionnements. C'était inexact et le rapporteur d'alors constatait même qu'on avait annulé 3 millions sur les crédits affectés aux fortifications ; il ajoutait :

« Les documents ne donnent pas les renseignements nécessaires pour permettre le contrôle du Parlement. Il sera indispensable de compléter la loi sur ce point ».

La loi de 1906 a sa cause principale dans cette constatation. (Très bien ! très bien!)

La responsabilité du Parlement

La responsabilité du Parlement est certes tout entière engagée. Trop souvent, dans la vie publique, on essaie de dégager sa responsabilité. Mais ici, il s'agit de montrer comment, avant la guerre et depuis la guerre, le Parlement a engagé sa responsabilité ; cette démonstration, je demande à l'entreprendre devant vous, sans vouloir rechercher — car ce n'est pas l'heure — les véritables responsabilités, sans accuser des hommes, des services, ou des administrations. Nous ferons cette œuvre de justice distributive après la victoire. (Applaudissements) ; nous avons le devoir, pendant la guerre, alors que la nation se bat pour défendre le pays, de montrer que ceux qui la représentaient avant la guerre et que ceux qui la représentent maintenant ont compris et rempli, eux aussi, leur devoir. (Applaudissements).

Je vais tenter cette démonstration. Vous m'excuserez si, quelquefois, l'aridité des chiffres, les citations de dates ou de faits alourdissent ma discussion. J'essaierai de l'alléger autant que possible ; mais je considère comme un devoir de produire ici une sorte de compte rendu public de notre action en matière de défense nationale. (Applaudissements).

Messieurs, j'affirme tout d'abord que la Chambre a accordé les crédits de défense nationale qui lui étaient demandés.

M. Louis Dubois. — Pas le ministre des finances ?

M. le président de la commission du budget. — Je vous répondrai tout à l'heure, lorsque j'aborderai les chiffres. Vous verrez qu'il y a des constatations particulièrement intéressantes à faire et je ne serai pas mécontent de détruire à cette tribune une légende de plus.

Ma démonstration portera sur deux périodes : avant et depuis la guerre. J'ai le devoir de prouver d'abord que la Chambre a toujours accordé les crédits de défense nationale qui lui étaient demandés ; ensuite qu'elle a souvent pris des initiatives et relevé certains crédits et enfin que, dans les périodes difficiles, elle a, grâce aux efforts de sa commission du budget, spontanément et discrètement offert son concours et stimulé les énergies. Je ne parle naturellement que de la Chambre et, à la Chambre, de l'œuvre de l'une de ses commissions, puisque je n'ai pas l'honneur d'appartenir aux autres commissions qui se sont occupées des questions de défense nationale.

D'autre part, tous les chiffres que je produirai proviennent, ou des procès-verbaux de la commission du budget, ou des documents qui m'ont été remis, soit par l'administration de la guerre, soit par l'administration des finances, et j'ai pris la résolution, — je crois que vous ne m'en blâmerez pas, — j'ai pris la résolution de ne nommer personne. Mon exposé sera absolument anonyme ; à une heure où ceux qui se battent meurent anonymement pour le pays et font, souvent obscurément, le sacrifice de leur vie, je ne veux pas citer de noms. C'est l'œuvre collective de la Chambre que je vous apporte : c'est à la Chambre elle-même que doit en revenir tout l'honneur. (Très bien ! très bien !)

Messieurs, le rapporteur de 1906 pouvait écrire avec raison :

« Les efforts poursuivis depuis la guerre de 1870 pour reconstituer notre matériel de guerre et nos approvisionnements de réserve, pour donner à nos frontières une force de résitance qui avait, à peine été accrue depuis Vauban, ont occasionné une dépense globale de 3 milliards 622 millions, soit une moyenne par an d'un peu plus de 100 millions. »

Et il ajoutait :

« Le Parlement a d'ailleurs compris son devoir, quelles qu'aient été les éventualités de la politique intérieure ; et jamais la Chambre n'a refusé d'accorder au Gouvernement les crédits du budget extraordinaire et de la 3e section actuelle. »

Il est bien entendu que, dans ma discussion, je ne parle que des crédits du budget extraordinaire et de la 3e section. Il ne s'agit à aucun moment des crédits d'entretien ; c'est tout naturel, et permettez-moi de constater en passant que la Chambre a le singulier mérite, au travers des années, de ne pas avoir eu la tentation de diminuer les crédits de la 3e section. Lorsqu'on aborde, en temps de paix, les gros budgets dépensiers, comme ceux de la guerre ou de la marine, et qu'on désire réaliser des économies, on est tenté d'opérer sur ces budgets des réductions.

Les économies

Peut-on en faire sur les crédits d'entretien ? Impossible : car il s'agit de crédits de solde, d'alimentation, d'habillement, d'équipement, etc. Sur quoi pourrait-on donc être porté à réaliser des économies ? C'est sur ces crédits de la 3e section et autrefois du budget extraordinaire, ces crédits qui concernent les travaux neufs, les constructions neuves, le matériel neuf et les approvisionnements de réserve.

La Chambre n'a pas cédé à cet entraînement ; elle a résisté à la tentation qui aurait pu la pousser facilement à réduire le stock invisible du matériel et des approvionnements.

Elle ne l'a pas fait. Et si des insuffisances ont été constatées, pouvait déjà écrire le rapporteur du budget de la guerre de 1906, « la responsabilité ne saurait en incomber à la Chambre ».

Qu'avait-on réalisé jusque-là ? Vous m'excuserez de remonter si loin en arrière ; je le ferai aussi rapidement que possible. L'œuvre de la République se tient tout entière et nous ne pouvons pas en détacher une partie (Très bien ! très bien !) Il est indispensable que nous voyions d'abord comment, dès le lendemain de la dernière guerre, nous essayions de poursuivre notre relèvement militaire.

Après le premier compte de liquidation de 1872, qui s'élevait à 406 millions, on propose un second compte de liquidation qui est couvert en 1875.

Permettez-moi de placer ici une observation qui se trouvera vérifiée au travers de tout l'examen que je vais poursuivre. En 1875, s'étaient déjà produites des menaces de l'Allemagne, qui avait voulu se livrer à une agression contre la France. Il ne faut d'ailleurs pas oublier, puisque nous parlons de 1875, le rôle que jouèrent la Russie et l'Angleterre dans les événements. Il faut leur rendre hommage, car ces hautes puissances firent tous leurs efforts pour maintenir la paix. (Très bien ! très bien !)

En 1875, on ouvre ce compte de liquidation, qui s'élevait à deux milliards ; c'était au lendemain d'une période de tension ; et au cours des quarante années qui vont suivre c'est toujours au lendemain des périodes de tension diplomatique que les dépenses militaires deviennent plus fortes. La constatation s'impose : elle est également vraie au lendemain de l'affaire Schnœbelé, de l'arrestation arbitraire de ce commissaire spécial de Pagny-sur-Moselle : c'est alors que l'on édifie le programme de 1888.

Il serait intéressant de résumer l'œuvre accomplie de 1875 à 1904 : le fusil modèle 1886, notre canon de 75 et tant d'améliorations d'armement et de matériel, poursuivies par le Gouvernement, d'accord avec les Chambres. Mais si je voulais tout énumérer, je serais entraîné trop loin et je craindrais de lasser votre patience. (Parlez! parlez !)

J'arrive donc à 1905. Tous les événements qui vont se dérouler depuis cette date prennent une importance capitale ; les actes que nous avons accomplis, vous avez le droit de les connaître.

L'alerte de Tanger

Messieurs, lors de l'alerte de Tanger, le président de la commission du budget et le rapporteur du budget de la guerre d'alors se rendent auprès du ministre de la guerre; ils lui demandent : « Où en êtes-vous ? Avez-vous des munitions en nombre suffisant ? » Le directeur de l'artillerie est mandé ; il expose l'état où se trouvent les munitions, et, prenant alors leurs responsabilités, les organes autorisés de la commission du budget, c'est-à-dire vos représentants, disent au ministre de la guerre qu'il peut engager hors budget tous les crédits nécessaires pour que nous ayons en munitions des approvisionnements suffisants. Le ministre de la guerre active ses commandes ; et, plus tard, nous aurons à régulariser toute une série de dépenses importantes. Cette démarche faite dans le cabinet du ministre de la guerre, le président de la commission du budget et le rapporteur du budget de la guerre, usant des pouvoirs de la loi de 1876 se transportent dans les grandes places fortes de l'Est: à Verdun, à Toul, à Epinal, à Belfort ; ils rencontrent certaines difficultés dans l'accomplissement de leur mission...

Sur les bancs du parti socialiste. — Déjà?

M. le président de la commission du budget. — D'où l'article 43 de la loi de 1906 qui complète la loi de 1876 et dont je vais rappeler le texte :

« Chaque année, les commissions des finances de la Chambre des députés et du Sénat pourront déléguer chacune deux de leurs membres pour vérifier, sur pièces et sur place, l'état du matériel et des approvisionnements de la guerre et de la marine. Les administrations intéressées devront communiquer à ces délégués tous les do-

cuments de nature à les éclairer dans l'exécution de leur mission ».

Mais, messieurs, pour bien se rendre compte du contrôle du Parlement avant la guerre, il importe de le définir et de le caractériser. Ce contrôle devait-il consister à se rendre sur place pour vérifier si les obus qui doivent exister sont en réalité présents? Or, cette tâche est dévolue à un organisme important, le corps du contrôle au ministère de la guerre.

Que vos commissaires, une fois sur place, opèrent de temps à autre des sondages pour vérifier si les présents sont au niveau des existants, ce n'est pas là le but essentiel de leur contrôle. Le rôle du contrôle parlementaire consiste à voir si les existants, constatés tels par l'administration de la guerre, sont en rapport suffisant avec les nécessaires, si, en un mot, les existants sont aux niveau des besoins. Il ne s'agit plus, comme dans le contrôle administratif, d'un contrôle d'honnêteté publique ; il s'agit d'un contrôle plus élevé encore, d'un contrôle de sécurité nationale. (Applaudissements).

Comment ce contrôle a-t-il été exercé ? Je tenterai de vous le montrer. D'abord, les crédits de défense nationale sont votés conformément aux demandes. J'ai ici un tableau très complet et très détaillé ; la Chambre ne peut, à l'heure actuelle, en apprécier tous les éléments : ce serait long et fastidieux, mais je vais essayer de le résumer et de présenter la synthèse de ces chiffres.

Plus de crédits que de dépenses

Je prends depuis l'année 1905, puisque dans les documents parlementaires, notamment dans le rapport sur le budget de 1906, vous trouverez tous les tableaux montrant que la Chambre avait jusque-là toujours accordé les crédits nécessaires.

Quels sont donc les crédits demandés par le Gouvernement ? Ici je réponds à l'interruption de M. Dubois. Notre collègue objectait : « Il s'agit de crédits demandés par le ministre des finances ». Bien que je puisse dire qu'il ne s'agit pas d'opposer des ministres des finances à des ministres de la guerre et réciproquement, qu'il n'y a en la matière qu'un gouvernement responsable et solidaire, que les désaccords, s'ils se produisent, sont ou doivent être réglés en conseil des ministres, qu'il y a un président du conseil pour arbitrer ces différends, je veux néanmoins fournir à M. Dubois le renseignement qu'il réclame.

J'ai relevé le total des crédits demandés par le ministère de la guerre depuis 1905 jusqu'en 1914 inclus, c'est-à-dire pendant les dix dernières années, depuis l'alerte de Tanger jusqu'à l'agression de l'Allemagne. Vous allez voir quelles sont les différences, pour ainsi dire imperceptibes, qui existent entre les divers éléments que je vais faire passer sous vos yeux.

D'abord, il ne faut pas considérer exclusivement les crédits inscrits au budget ; il faut y ajouter tous les crédits supplémentaires et les crédits extraordinaires, même les crédits hors budget. Il faut faire le total de tous ces chiffres. Quel est donc le total des crédits demandés par les ministres de la guerre au cours de cette période de dix années ? Un milliard 683.401.263 francs. Si vous me le permettez, pour ne pas alourdir la discussion par beaucoup de chiffres, je ne parlerai que par millions et je négligerai maintenant les centaines de mille francs qui, d'ailleurs aujourd'hui, apparaissent dans notre budget débordant comme de véritables gouttes d'eau.

Il s'agit des demandes des ministres de la guerre concernant les crédits des constructions neuves, des travaux neufs, du matériel et des approvisionnements de réserve.

M. Mayéras. — Ce sont des crédits concernant la troisième section.

M. le président de la commission du budget. — Je ne parle pas, je le répète, des crédits d'entretien, je parle de ceux qui intéressent directement la défense nationale, qui permettent la mise en état de défense du pays ; ce sont ces crédits que j'isole et sur lesquels je discute. Ils s'élèvent à 1.683 millions.

Or, quel est le chiffre qui figure aux projets gouvernementaux ? quel en est le total ? Un milliard 664 millions. C'est-à-dire qu'entre les demandes du ministre de la guerre et le projet apporté, au nom du Gouvernement, aux commissions compétentes et aux Assemblées, il y a, en dix ans, un écart de moins de 19 millions, soit, sur un total de 1.683 millions, une différence de 1.11 p. 100.

Ce sont des chiffres pour ainsi dire identiques, ils s'établissent dans la même proportion ; aussi, lorsque la Chambre les vote, elle les fixe à 1.647 millions. Vous me direz : il y a là encore une différence de 17 millions ; c'est entendu, il y a un écart de 1.03 p. 100. Mais, regardez ensuite une autre colonne, bien intéressante celle-là, c'est la colonne des annulations. Les crédits consentis au ministère de la guerre n'ont pas été entièrement utilisés. Alors que non seulement le ministre des finances, mais le Parlement avaient accordé à cette administration les sommes qui lui paraissaient nécessaires, les annulations par rapport aux crédits définitivement votés sont, non plus de 19 millions ou de 17 millions, mais de 57 millions, c'est-à-dire de 3.80 p. 100.

M. Mayéras. — C'est qu'elle a jugé qu'on avait accordé trop.

M. Frédéric Brunet. — Non, c'est parce que l'administration de la guerre n'a pas pu dépenser.

M. le président de la commission du budget. — Oui — et il est intéressant de développer cette idée — les moyens industriels n'ont pas été suffisants pour employer, au cours des années, les crédits mis par le Parlement à la disposition de l'administration de la guerre.

Pour tous les besoins réels

M. le lieutenant-colonel du Halgouet. — Il est arrivé aussi que le budget étant voté en juillet, on n'avait pas le temps de dépenser les crédits votés.

M. le président de la commission du budget. — Alors, dans ce cas, il y avait une précaution à prendre : demander dans les douzièmes provisoires des crédits supérieurs aux douzièmes mathématiques. Le douzième mathématique n'est pas une règle fatidique et on pouvait parfaitement, dans les cahiers de douzièmes provisoires, demander des crédits plus importants pour entreprendre, en temps utile, les fabrications essentielles. **Cette recommandation avait été faite par la commission du budget dès 1905, à l'administration de la guerre.** (Très bien ! très bien !)

Messieurs, notre première constatation se résume donc ainsi : pas de différence appréciable entre les crédits demandés par les ministres de la guerre aux ministre des finances et les crédits votés par la Chambre ; même les annulations ne sont pas excessives ; elles dépassent, en tous cas, le chiffre des réductions infimes apportées soit par le ministre des finances, soit par la Chambre.

Une deuxième constatation s'impose. Si nous décomposons en deux périodes ces mêmes années 1905 à 1914 — d'ailleurs la logique et l'histoire l'imposent — la première, de 1905 à 1910 inclus, la période de Tanger à Agadir ; la seconde, de 1911 à 1914, celle d'Agadir à la mobilisation, on voit que la moyenne des crédits annuels de la troisième section, qui s'élevait, pendant les cinq premières années, à 91.724.000 francs, atteint, pour la période de 1911 à 1914, 239.426.000 francs, soit une augmentation de plus de 160 p. 100

Et maintenant, une dernière constatation: tout à l'heure, je rappelais que le total de ces mêmes crédits s'était élevé à trois milliards six cents millions en trente-quatre ans, de 1872 à 1905 : pour les quatre années qui précèdent immédiatement la mobilisation, ces crédits s'élèvent à un milliard environ, soit une augmentation de près de 150 p. 1100.

Mais, me direz-vous, soit ! La Chambre a accordé ce qui lui était demandé. Mais où est son mérite ? Pouvait-elle faire autrement ? Quelle responsabilité eût-elle encourue, si elle n'avait pas accordé les sommes réclamées pour la mise en état de défense du territoire ?

Vous auriez raison si la Chambre avait borné là son action. **Or, je peux affirmer que, si on lui avait demandé des sommes plus importantes pour des besoins réels, elle les aurait généreusement mises à la disposition du Gouvernement.**

M. Lucien Millevoye. — C'est très vrai.

M. le président de la commission du budget. — Si vous me permettez de quitter maintenant les statistiques qui sont toujours un peu ardues, mais qui ont leur éloquence, nous allons arriver aux initiatives de la commission du budget avant la guerre. Nous verrons ensuite celles qui se sont produites depuis la guerre.

Tout d'abord, quelles sont les préoccupations constantes de la commission du budget ? Elles apparaissent clairement à sa séance du 6 août 1904. Que lis-je au procès-verbal ?

« Le président informe la commission qu'il a vu le ministre des finances et qu'il lui a fait part de l'émotion soulevée dans la commission par les constatations du rapporteur du budget de la guerre, en ce qui concerne les insuffisances sur un certain nombre de chapitres et s'élevant à un chiffre considérable.

« Le ministre a déclaré que le budget présenté a été arrêté par le Gouvernement sur les propositions conformes du ministre de la guerre, qu'il ne pouvait que s'y tenir, mais qu'il était à la disposition de la commission pour examiner ultérieurement la situation.

« En présence de ces déclarations, le président demande à la commission de n'arrêter qu'à titre provisoire les chiffres du budget de la guerre d'après le projet du Gouvernement, sans les augmentations reconnues indispensables par le rapporteur, jusqu'à ce que le Gouvernement ait apporté des propositions nouvelles relatives à ces augmentations ».

Ainsi donc, c'est la commission du budget qui, en 1904, ayant constaté que les crédits ne sont pas suffisants, demande au Gouvernement de faire des propositions additionnelles et réserve son vote jusqu'au jour où le Gouvernement aura apporté les compléments nécessaires.

A chacun ses responsabilités

Passons à l'année suivante. Le rapporteur du budget de la guerre, ayant constaté que l'augmentation des crédits d'entretien est de 32 millions par rapport à ceux de l'année précédente et que le projet de budget porte une diminution de 900.000 fr. sur les crédits de la troisième section, dit en présence même du ministre de la guerre :

Je regrette la réduction de 900.000 fr. sur la troisième section, qui comprend ce qui constitue la force défensive du pays. Cette réduction est en contradiction avec l'augmentation de 32 millions du budget de la guerre.

Et le ministre consent à ce que les économies soient reportées sur la troisième section.

Car — et ce fut la règle à partir de ce moment-là à la commission du budget — les crédits de la troisième section ne devaient jamais être diminués ; ils pouvaient seulement être augmentés. Cette règle a toujours été suivie, et nous nous félicitons aujourd'hui de l'avoir conçue et appliquée. (Très bien ! très bien !)

Ces faits ne sont pas connus, même quelquefois de tous les députés. Pourquoi ? Parce que — et je dois cet hommage à mes collègues de la commission du budget — parce que le secret a été scrupuleusement gardé. Mes collègues en avaient le devoir: mais lorsqu'on essaie de faire retomber sur eux des responsabilités qu'ils n'ont pas, je romps le silence pour eux et j'estime qu'un hommage public doit leur être décerné. (Vifs applaudissements).

Passons, messieurs, à 1906 ; il s'agit des dépenses hors budget qui ont été consenties par les organes autorisés de la commission du budget de l'époque et l'on invite le ministre de la guerre à les faire régulariser. Voici ce qu'écrivent le président de la commission du budget, le rapporteur général et le rapporteur du budget de la guerre :

« Nous pensons également que pour éviter dans la préparation à la guerre de nouveaux à-coups singulièrement dangereux, tant au point de vue militaire qu'au point de vue financier, particulièrement en raison de la regrettable augmentation du prix des marchés passés avec l'industrie... » — déjà, messieurs, on apercevait l'inconvénient qu'il y avait à ajourner des dépenses — « ... le Gouvernement se fera une règle à l'avenir de pourvoir aux besoins permanents de la troisième section et à l'achèvement progressif des programmes par l'inscription aux projets de budgets des crédits suffisants pour assurer l'exécution normale desdits programmes, notamment du programme de 1900. »

C'est la commission du budget qui adresse cette invitation au Gouvernement. Elle est soigneusement recueillie, cette invitation, par le ministre de la guerre, et, dans une lettre du ministre de la guerre au ministre des finances où il lui demande, le 12 mai 1906, une augmentation de 49 millions portant sur les crédits de la 3e section, il rappelle que « la discussion du budget de 1906 a mis en évidence le désir du Parlement de voir cette section dotée, chaque année, des crédits correspondant à l'exécution régulière et méthodique du programme ». (Très bien ! très bien !)

C'est donc le ministre de la guerre qui officiellement reconnaît que la Chambre a manifesté ce désir, et c'est sur ce désir qu'il s'appuie pour réclamer une augmentation de crédits.

Prévoyance

Messieurs, je pourrais, à propos des années suivantes, vous apporter beaucoup de documents analogues. Je n'en citerai que quelques-uns, qui se rattachent aux toutes dernières années.

C'est devant le ministre de la guerre de l'époque que, le 13 octobre 1911, l'un des membres de la commission du budget expose que, pendant la récente période de tension, l'Allemagne a poussé considérablement la fabrication de ses munitions ; il craint qu'un effort égal n'ait pas été accompli de notre côté. « Or, c'est là une question de la plus grande importance, dit-il. Les guerres de l'avenir consommeront des quantités formidables de munitions. » Dans le même ordre d'idées, il demande « si le département de la guerre a prévu, en cas de mobilisation, la coopération de l'industrie privée à cette fabrication des munitions ». (Applaudissements).

Le rapporteur général rappelle que, sur sa proposition, une question identique a été posée par la commission au ministre de la guerre. L'observation du collègue qui vient de parler la pose à nouveau. Le ministre reconnaît la gravité de la question... »

M. Henri Laniel. — Quel est le nom de ce collègue ?

M. le président de la commission du budget. — J'ai dit que je ne nommerais personne. J'expose l'œuvre collective de la Chambre devant elle et devant le pays et je désire que l'anonymat soit conservé. Ainsi notre débat aura encore plus de dignité. (Vifs applaudissements.)

« ... Le ministre reconnaît la gravité de la question. Il indique que la mobilisation de l'industrie privée suppose, dès le temps de paix, une coopération qui se heurte aux prix élevés réclamés pour la production de petites quantités de munitions. »

Et maintenant, à l'occasion du budget de 1912, le ministre de la guerre, une fois le budget déposé, ayant besoin pour le service courant de divers crédits complémentaires d'entretien s'élevant à 1 million 243 000 fr., compensait cette modeste augmentation de dépenses par une diminution de crédits, sur la 3e section, de 700.000 fr. seulement. Le rapporteur général propose d'accepter les augmentations, mais sans réduire la 3e section et il demande de reporter les 700.000 fr. sur la fabrication des munitions. Toujours la même politique : pas de réduction sur la 3e section ; augmentation des crédits, quand il est nécessaire.

De nombreux exemples pourraient être cités au cours des années suivantes.

Mais arrivons à 1911 et 1912. En 1911, nous constatons — un document du ministère de la guerre l'établit — une démarche du bureau de la commission du budget, d'où il résulte que la commission était disposée à autoriser l'engagement de dépenses hors budget en vue d'accélérer la réalisation de certains travaux prévus de mise en état de défense du pays.

La réserve de guerre

Le 21 novembre 1912, le rapporteur général de la commission du budget adressait au ministre de la guerre la lettre suivante : « La réserve de guerre est-elle au complet et en état ? Tous les approvisionnements sont-ils en rapport avec les besoins envisagés pour la mobilisation ? En d'autres termes, les existants correspondent-ils aux nécessaires ? En particulier, possède-t-on tout ce qu'il faut pour le fonctionnement parfait des services de l'arrière, dont la guerre turco-bulgare vient de révéler une fois de plus l'importance essentielle ?

« M. le ministre sait que la commission du budget qui a pris l'initiative, à plusieurs reprises, d'offrir elle-même des crédits au Gouvernement quand elle les a crus nécessaires à la défense nationale, ne veut rien négliger sous ce rapport. Les dépenses de cette nature doivent passer avant toutes les autres, puisqu'elles intéressent l'existence même de la nation. » (Très bien ! très bien !)

M. Ceccaldi. — En 1911, une demande de crédit a été présentée à la commission du budget pour l'artillerie lourde...

M. le président de la commission du budget. — Je ne m'occupe pas aujourd'hui de l'œuvre gouvernementale : je parle de l'œuvre de la Chambre : si vous avez des compléments à y apporter, vous le ferez après ma démonstration. Pour l'étayer, je m'appuie sur des documents officiels ; mais je n'ai pas la prétention de ne pas commettre d'omissions, vous pourrez les réparer. Pour le moment, je lis des documents, je cite des chiffres et des dates. Le *Journal officiel* à la main, vous pourrez les vérifier. Il est inutile de dire que mon dossier restera aux archives de la commission à la disposition de tous nos collègues, qui pourront le consulter. (Très bien ! très bien !)

En accord avec ces initiatives, le Gouvernement, qui d'ailleurs était très désireux d'augmenter la force défensive du pays, prépara un programme et, le 25 février 1913, le ministre des finances fit connaître à la commission du budget que le Gouvernement déposerait sur le bureau de la Chambre un projet de loi comportant une ouverture de crédit de 500 millions pour l'accélération des travaux de la troisième section. C'est un chiffre qu'on n'avait pas l'habitude de rencontrer dans les cahiers de crédits extraordinaires ; cette somme correspondait à un programme que le ministre tenait à la disposition de la commission.

Que fait la commission ? Croyez-vous qu'elle ait été épouvantée par ce chiffre inusité ? Elle demande au Gouvernement combien d'années il faudra pour mettre à exécution ce programme. Le ministre des finances, répondant à une question posée par un de nos collègues, dit que l'intention du Gouvernement est de répartir les crédits en cinq annuités, dont 72 millions pour 1913 ; « l'accélération des commandes sera hâtée le plus possible, et n'aura comme limite que la faculté de production de l'industrie à laquelle seront confiées les commandes ». Et, afin d'obtenir dans le plus bref délai le dépôt du rapport, le ministre des finances demande à la commission de désigner, dès le même jour, un rapporteur provisoire, ce qu'elle fit immédiatement.

Les mitrailleuses et l'artillerie

On voit, par ces divers exemples, quelles étaient les préoccupations constantes de la commission du budget. Elle se demandait chaque année si, malgré les sommes importantes que l'on mettait à la disposition du Gouvernement, tout ce qui était indispensable pour parer aux difficultés de la guerre était prêt en cas d'agression par l'ennemi.

Mais il y a mieux et je vais faire connaître certaines initiatives prises par la commission du budget. Je vous parlerai en particulier de quatre questions, très brièvement : les mitrailleuses, l'artillerie de campagne, l'aviation et l'artillerie lourde.

En 1908, nous nous trouvons saisis d'un programme de construction de mitrailleuses et voici ce qu'on peut lire au procès-verbal de la commission du budget :

Quel que soit le résultat des expériences, la commission estime qu'il y a intérêt à hâter l'augmentation du nombre des mitrailleuses et, dans ce but, elle porte le crédit de 2.350 000 fr. demandé par le Gouvernement à 3.550.000 fr., tout en laissant le ministre juge, sous sa responsabilité, de choisir le type le plus perfectionné ».

En 1909, quand, à la suite du débat si important qui a eu lieu ici, on réorganise l'artillerie de campagne et lorsque l'on augmente le nombre des batteries, **la commission du budget — le procès-verbal en fait foi — appelle l'attention du ministre « sur la nécessité d'augmenter les approvisionnements de projectiles, l'augmentation du nombre de matériels en service ne devant, en aucun cas, être cause d'une diminution de la dotation par pièce ».**

Enfin, en 1909, après une réponse du ministre de la guerre devant le Sénat à une interpellation sur les suites de l'accident du « République », **le président de la commission du budget, le rapporteur général et le rapporteur du budget de la guerre proposent à la commission, qui les suit, d'inscrire d'office pour la première fois — et vous en trouverez la preuve dans la loi des douzièmes provisoires — un premier crédit de 240.000 fr. pour la création de l'aviation militaire.** (Applaudissements).

Oui, messieurs, c'est à l'initiative de votre commission que l'on doit d'avoir, pour la première fois, inscrit, dans une de nos lois budgétaires, les crédits nécessaires à l'aviation militaire. Et, sur ce point, je dois déclarer en outre qu'en 1912, alors qu'un programme d'aviation était déposé, la commission du budget a insisté pour la création de l'aviation d'artillerie.

J'arrive à l'artillerie lourde. Ce n'est pas dans les dernières années seulement que la commission du budget fit preuve d'initiative. Dès 1904, elle agissait. Un projet de loi avait été déposé sur le bureau de la Chambre le 13 juin 1904, portant ouverture au ministère de la guerre d'un crédit extraordinaire de 11.805 900 fr., destiné à améliorer au cours de cet exercice et sur certains points l'organisation défensive.

Si on étudie le projet, on voit que dans l'article 1er, qui énumère les divers chapitres intéressés, il y a une inscription de 500.000 fr. pour les équipages de campagne.

La commission du budget de l'époque releva d'office les crédits de 3 millions, et l'on peut lire dans le dispositif les lignes suivantes :

« Matériel de l'artillerie, perfectionnement des moyens de transport pour les hommes, les chevaux et le matériel, 500.000 francs ».

C'étaient les 500.000 fr. demandés par le Gouvernement.

Puis : « Développement de l'artillerie d'armée, achat de matériel et construction d'outillage, 3 millions ».

Messieurs, il s'agit du Rimailho, d'une pièce d'artillerie lourde à tir rapide. (Applaudissements.) De même que c'est sur l'initiative de la commission du budget qu'ont figuré, pour la première fois, les crédits de l'aviation militaire, de même c'est sur son initiative qu'ont été inscrits pour la première fois, par la Chambre, les crédits pour l'artillerie lourde à tir rapide. Ce matériel ne porte-t-il pas d'ailleurs comme dénomination : 1904 T. R. ?

La Chambre a-t-elle perdu de vue l'artillerie lourde au cours des années ? Je ne veux pas rappeler les nombreux rapports déposés par nos collègues, — je pourrais dire par tous les rapporteurs du budget de la guerre, — mais je vais en citer deux, d'abord celui du budget de 1912 :

« On se trouve donc, pour l'organisation de nos forces d'artillerie, en présence d'un double problème, comportant deux questions distinctes :

« Adoption d'un obusier léger de campagne destiné à entrer dans la composition de l'artillerie du corps d'armée.

« Réorganisation de notre artillerie lourde d'armée sur des bases plus larges et mieux appropriées aux nécessités militaires actuelles. »

Après avoir développé cette thèse, le rapporteur écrit :

Ainsi donc, sur les deux points que nous venons d'examiner, des progrès sont à accomplir : seuls ils permettront de maintenir notre artillerie à la hauteur du rôle qu'elle peut être appelée à jouer dans une prochaine campagne et de lui conserver une supériorité que, par ailleurs, se plaisent à lui reconnaître la plupart des armées européennes.

Et plus loin :

Ceux-ci exigeront de nouveaux sacrifices budgétaires ; mais sans aucun doute le Parlement saura accorder les crédits qui lui seront demandé à cet effet, crédits qu'il n'a jamais refusés quand il s'est agi de nécessités bien constatées de la défense nationale. (Très bien très bien !)

M. Marc Réville. — De quelle date est ce rapport ?

M. le président de la commission du budget. — Il s'agit du rapport sur le budget de la guerre de 1912. Le 26 mars 1914, un autre rapporteur disait, lui aussi :

« Il nous faut non seulement envisager la réfection ou la modification de notre artillerie lourde, sur laquelle on a beaucoup insisté, artillerie lourde de campagne, de siège ou de place, mais encore augmenter les dotations de l'artillerie en projectiles et fournir aux diverses unités les instruments de précision qui lui sont aujourd'hui strictement nécessaires. »

La marine

Ainsi donc l'initiative des crédits pour l'aviation militaire, pour l'artillerie lourde, le relèvement des crédits pour les mitrailleuses, pour les munitions de 75, vient de la Chambre, et personne n'a oublié, je pense, la solicitude qu'elle a toujours eue pour l'alimentation et l'hygiène du soldat. J'attends sur ces différents points comme sur les autres une contradiction ; j'affirme que la Chambre a rempli son devoir.

Elle ne l'a pas rempli seulement vis-à-vis de notre armée de terre ; elle a, dans la même période, vis-à-vis de l'armée de mer, eu le même souci.

On a trop souvent l'habitude de n'envisager que les crédits de la guerre et de ne pas traiter de ceux de la marine : or, pendant la même période, Gouvernement et Parlement se préoccupaient de la situation de notre flotte.

Je n'entrerai pas dans l'historique des programmes ; je ne donnerai pas aujourd'hui de détails nombreux. Pendant la période de 1900 à 1914 — je prends cette date initiale de 1900, parce que c'est à partir de cette année-là que naissent les programmes successifs : ceux de 1900, de 1906 et de 1912, pour lesquels le Parlement a donné son concours le plus entier, en ce qui concerne les constructions neuves et l'artillerie, c'est-à-dire ce qui correspond approximativement à la troisième section du budget de la guerre, la dépense s'est élevée à 2.146.392.000 fr., soit environ 143 millions par an, ce qui était une dépense très considérable.

Oui, les sentiments de la Chambre étaient les mêmes pour l'armée et pour la flotte ; la Chambre voulait accroître aussi rapidement que possible tous les moyens de défense de la nation. (Très bien ! très bien !)

La guerre éclate. Que se passe-t-il ? Ah ! depuis, nous n'avons rien publié, mais nous avons agi (Très bien ! très bien !) et je vais le démontrer avec toute la discrétion nécessaire.

Je ne dirai pas une parole qui puisse être interprétée d'une façon fâcheuse ; je ne fournirai pas de renseignements imprudents. Plus tard, tous nos travaux verront le jour.

Je n'entrerai pas dans le détail des crédits accordés au ministère de la guerre — crédits d'entretien compris — depuis le 2 août 1914 jusqu'à maintenant, et qui s'élèvent à 42 milliards en deux années.

Pendant la guerre

Je ne parlerai pas aujourd'hui des missions accomplies dans les 6e, 7e, 10e armées et à Verdun par les délégués de la commission du budget ou par les membres de cette sous-commission des armements qui comprend à la fois des membres des commissions de l'armée et du budget et qui est divisée en un certain nombre de sections dont je me borne à citer les titres :

Armes portatives et leurs munitions ; armes et projectiles de tranchées, boucliers; artillerie de campagne et ses munitions ; artillerie de gros calibre, matériel ; artillerie de gros calibre, munitions ; aéronautique, automobiles, projecteurs ; poudres, explosifs, gaz asphyxiants ; personnel, contrôle, main-d'œuvre ; métallurgie ; marine, fabrications et matériel ; recensement et utilisation des moyens de production ; effectifs.

Messieurs, lorsque, plus tard, seront publiés les rapports, si consciencieux, si utiles, de nos collègues, le pays appréciera davantage l'effort accompli par vos commissions. M. Piou vient de leur rendre un éloquent hommage ; il n'est pas négligeable, tombant de sa bouche autorisée ; je le retiens et je le remercie d'avoir produit son témoignage. Il a d'ailleurs participé à nos travaux ; il a vu ce qui avait été accompli ; il a cru qu'il avait pu y avoir certains empiètements, mais il a dit qu'ils nous seraient pardonnés en raison même de l'œuvre réalisée.

Je ne pense pas qu'il y ait eu empiètement puisqu'il s'agissait de vérifier l'emploi de crédits, d'exercer notre contrôle dans les conditions mêmes où je l'ai défini et que tel a toujours été le rôle de la commission du budget.

Mais il ne s'agit pas seulement d'avoir voté et contrôlé des crédits, d'avoir accompli des missions, d'avoir rédigé des rapports communiqués d'ailleurs aux membres du Gouvernement, d'avoir provoqué des décisions grâce auxquelles la situation a été souvent améliorée ; il y a plus. Voyons quelques faits.

Tout d'abord, en l'absence des Chambres, pendant quatre mois et demi, la représentation nationale ne peut travailler, ni en commission, ni en séance publique.

M. Mauger. — Ce fut une grosse erreur.

M. le président de la commission du budget. — Néanmoins un organe de la Chambre reste en vigilance grâce à la loi : c'est le délégué des lois de 1876 et de 1906. La commission du budget avait désigné, comme tous les ans, deux de ses membres pour vérifier l'état du matériel et des approvisionnements. L'un de ces deux délégués est mort, à notre vif regret, dès les premiers jours de la mobilisation. Restait un seul de ces délégués ; que fit-il ? Il se rendit auprès du ministre de la guerre, dès le 19 août 1914 et il lui demanda d'intensifier immédiatement la production d'obus de 75. Puis il réclama ultérieurement les moyens d'accomplir sa mission et de vérifier l'état du matériel.

Je prends au hasard une lettre du 17 novembre 1914 provenant d'un atelier de construction où on répond à la suite d'une visite de ce délégué :

« Lors de votre visite ici, vous m'avez fait remarquer que nous disposions d'un certain nombre de tours inoccupés et vous m'avez demandé si nous pourrions utiliser un certain nombre de ces tours pour l'usinage des obus de gros calibre. »

Ce qui montre que, dès ce moment, le délégué — je peux dire le délégué de la Chambre, puisqu'il est le seul investi d'un mandat légal de contrôle — intervient et dans des conditions telles que, la Chambre ayant été convoquée et la commission du budget ayant invité certains ministres compétents, notamment le 17 et le 18, le ministre de la guerre, et le 22 décembre 1914, le ministre de la marine, le ministre de la guerre, au cours de cette audition — la déclaration figure à la sténographie — rendit « un témoignage de reconnaissance au président de la commission et à quelques-uns de ses collègues qui lui ont prêté un concours qu'on ne saurait trop louer ». (Très bien ! très bien !)

Vous le voyez, messieurs, même en l'absence des Chambres, l'organe institué par la loi fonctionne et, quand le Parlement est convoqué, l'enquête sur l'état du matériel de guerre est faite, puisque le délégué de la commission du budget rend compte, dès le 17 et le 18, des investigations auxquelles il s'est livré. Et, lorsque ce compte rendu nous est apporté, notre anxiété est vive : les hommes qui ont eu alors la responsabilité de prendre certains initiatives s'en souviennent. Les auditions de ministres ne furent pas inutiles, tant sur les armes portatives, l'artillerie et ses munitions que sur le service de santé. Messieurs, lorsque ces travaux seront connus, on reconnaîtra que, silencieusement, on a accompli d'excellente besogne. (Très bien ! très bien!)

Le moteur

Je n'hésiterai pas maintenant à rappeler que, fidèle à sa tradition constante, la commission du budget, aussi pendant la guerre, n'a pas hésité à inscrire des crédits d'office ou à relever les crédits qui lui étaient demandés, notamment pour les fusils, les boucliers, les fusées de signaux, les pistolets signaleurs, les tubes de rechange de 120 long, de 155 court, de 155 long, les plate-formes de 340, les canons de 14 modèle 1910, les chariots d'affût de 14 modèle 91, les mortiers de 280, le stock d'acier, les munitions de 65, la fabrication des poudres pour les obus de 320 et 340, les obus de 340 et de 400, l'artillerie de tranchée, les engins de protection contre les gaz asphyxiants, les camions, l'aviation, l'aérostation. Je ne puis fournir actuellement de détails : on comprend pourquoi. Plus tard, tout sera publié ; vous savez, dès aujourd'hui, que d'heureuses initiatives ont été prises par des inscriptions d'office ou par le relèvement de crédits proposés.

M. Lucien Millevoye. — Espérons que vous continuerez dans cette voie.

M. le président de la commission du budget. — Croyez bien que notre vigilance sera, dans l'avenir, ce qu'elle a été dans le passé. Nous continuerons à accomplir notre devoir. (Vifs applaudissements).

Et, maintenant, je me tourne vers mes collègues de la commission du budget, vers mes anciens collègues qui n'en font plus actuellement partie, vers les anciens ministres de la guerre, des finances, vers les anciens présidents du conseil, vers les membres du Gouvernement, en particulier vers ceux qui ont fait partie — encore récemment — de la commission, MM. Cochin, Sembat, Viviani, Painlevé, Malvy, Dalimier, Nail, Thierry, Godart, Thomas, Clémentel et Métin, et je leur demande de démentir mes paroles si elles sont inexactes.

Je le demande aussi à M. le président du conseil, qui, à diverses reprises, a eu l'honneur d'être le chef du Gouvernement, qui souvent a reçu dans son cabinet les présidents, les rapporteurs généraux et les rapporteurs spéciaux du budget de la guerre, qui s'est mis d'accord avec eux sur des relèvements de crédits et des engagements de dépenses hors budget.

M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères. — Je les ai convoqués spécialement pour cela.

M. le président de la commission du budget. — Ce souvenir, je le conserve discrètement, monsieur le président du conseil. Oui, je vous demande à tous de dire si, dans ce que j'ai affirmé, il y a une exagération quelconque, si je n'ai pas exprimé l'entière vérité ; je vous demande, dans le cas contraire, de me contredire ; il faut en finir avec cette légende d'une Chambre peu soucieuse de son devoir. (Vifs applaudissements).

Vous songez à réorganiser votre contrôle ; demain, sous une forme encore délicate à trouver, de nouveaux délégués de la Chambre iront aux armées : elles sauront maintenant que la Chambre a toujours eu la volonté de donner au pays le maximum des moyens de défense.

Messieurs, j'ai fait une triple démonstration. Toujours la Chambre a accordé les **crédits demandés, souvent elle les a relevés, enfin, dans les moments difficiles, elle a pris des initiatives importantes et stimulé les énergies.** (Très bien ! très bien !)

Messieurs, il est désormais impossible de continuer à prétendre que la Chambre a été un frein : la Chambre, chaque fois que l'intérêt de la défense nationale était engagé, a été — et elle restera — un moteur. (Vifs applaudissements sur un très grand nombre de bancs. — L'orateur, en regagnant sa place, est félicité par ses collègues).

PROCHAINEMENT

Grand Concours des lois Sociales

Organisé par " *LE BONNET ROUGE* "

5.000 FRANCS DE PRIX EN ESPÈCES

NOMBREUX PRIX EN NATURE

LES TARIFS DE L'EXPORTATION

IL EST TEMPS de revenir à la raison

Nos tarifs pour l'exportation des denrées alimentaires, nuisent à tous, de la façon la plus claire et la plus évidente. Le consommateur en pâtit, le commerce en souffre, le producteur, lui-même, n'y trouve presque jamais son compte.

La question, certes, est intéressante. Déjà, elle eut les honneurs du Parlement. Mais est-ce bien l'intérêt général qui en a guidé la discussion ?. J'en doute. On s'est ingénié à mettre en opposition, en rivalité d'intérêts le producteur, paysan lointain, et le commerçant parisien, rouage indispensable de notre machine économique. On n'a pas envisagé que ce dernier est, bien souvent, pour ne pas dire toujours, absolument solidaire du premier et que ce qui profite ou nuit à l'un, profite ou nuit à l'autre, fatalement.

Ce qui fait durer les tarifs spéciaux de l'exportation, c'est l'idée saugrenue qu'on en a : on pense, on persiste à penser, même contre les faits courants et journaliers, qu'ils favorisent la production. C'est vrai, en théorie, mais la pratique, malheureusement, la plupart du temps, démontre tout le contraire. L'effet produit est, généralement, à l'encontre du but qu'on se proposait d'atteindre.

Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à comparer les prix de vente que des producteurs similaires réalisent sur nos marchés et sur ceux de l'étranger. Paris paie plus cher que Londres, et le consommateur français ne bénéficie jamais des moins-values dont profite journellement le consommateur au-delà des frontières, en raison du « trop-plein » qu'occasionnent nos produits.

L'approvisionnement de l'Angleterre, si abondamment pourvue, en tous temps, par nos populations rurales, se fait, bien souvent, sans mesure et sans guide. Il a lieu sur les seules indications des prix de vente réalisés et, surtout, en raison de l'attrait qu'exerce, chez nos expéditeurs, l'avantage apparent, immédiat, qu'en tout premier lieu ils paraissent retirer des tarifs de l'exportation. L'économie réalisée sur le transport n'est-elle pas, de prime-abord, la première des économies et, par suite, le plus sûr des bénéfices, le plus solide des encouragements ?... J'ai déjà cité des exemples. Il n'est point superflu de renouveler leur citation :

Pour transporter de Marseille à Boulogne-sur-Mer une tonne de légumes, il faut payer 100 francs. La distance est de 1.090 kilomètres. Eh bien, ce que l'on transporte à 1.090 kilomètres pour la somme de 100 francs, quand il s'agit du commerce étranger et de l'alimentation étrangère, on ne peut le transporter à Paris, soit de 830 kilomètres, que pour 110 fr. 50. Ici, comme il s'agit du commerce parisien et de la consommation parisienne, pour 260 kilomètres de moins, on paie un surplus de 10 fr. 50. Pour les fruits, la différence à notre désavantage est de 19 fr 50 ; pour les viandes, nous payons 30 francs de plus à la tonne et par 600 kilomètres que si ces viandes sont destinées à l'Allemagne. Quelle absurdité ! Ces tarifs-là sont un crime de lèse-fraternité, de lèse-patrie.

Quand ils ont pour conséquence d'approvisionner l'Angleterre, cela n'est pas davantage admissible.

Dans les années qui ont précédé le grand cataclysme mondial, nous fournissions l'argent à toutes les puissances de l'Europe, presque indifféremment, pour fondre des canons, se retournant au besoin contre nous — ceux des Turcs, par exemple : c'était de l'imprévoyance. Nous portions nos blés, nos légumes, nos fruits, notre bétail, un peu au hasard ; avec ces produits, on a confectionné des vivres, composé des réserves qui, aux premiers jours des hostilités, ont alimenté des troupes qui combattaient contre les nôtres. C'était du commerce honnête et loyal et sa loyauté allait jusqu'à nous faire oublier que la sagesse des nations a toujours raison, et que « charité bien ordonnée » commence par soi-même.

Les résultats, pourtant, étaient tangibles, dès 1914. Alors que nous gémissions sur les hausses constantes et que des troubles même éclataient chez nous, nos exportations mensuelles ordinaires s'amplifiaient d'une façon inquiétante. Nous expédiions en août 1911 deux millions de kilos de viande de plus que nous n'en avions expédié en août 1910. Quant aux fruits et légumes qui passaient la frontière, on peut dire que, malgré la secheresse, jamais leur trafic, de l'autre côté des frontières, n'avait été aussi considérable. Or, nous n'avions pas assez pour nous, nous criions famine !... Nous retirions dons de notre bouche, c'est le cas de le dire, le pain nécessa

Aux Écoutes

Les vacances laïques

Je voyageais, l'autre matin, dans un train empli à déborder. Il s'y trouvait pas mal de soldats, mais il s'y trouvait encore bien davantage les jeunes filles, des prêtres et des sœurs. En débarquant à Paris, sous la conduite de ces dernières, de longues files s'organisèrent. Vers quel lieu saint allaient ces cortèges ? Vers quel pèlerinage ? Je ne sais. Peut-être s'agissait-il d'une simple promenade. La piété, en tout cas, n'en serait point exclue.

A contempler les fillettes, je me demandai combien, parmi elles, se dégageraient, plus tard, de l'ambiance, échapperaient à l'emprise de douceur mielleuse qui conduit les âmes à l'avilissante humilité.

La tristesse de leur tenue indiquait des orphelines, pour la plupart du moins. Certaines avaient des figures intelligentes, de francs visages ouverts, où la vie demande à éclore en harmonieuse beauté. Qui les sauvera, celles-là, de la gangrène mystique ?

Que l'Eglise reste le refuge des simples d'esprit, des estropiés de chair et d'âme, rien de mieux. Elle les a réclamés pour son ciel. Qu'elle les garde. Nous nous contenterons des êtres sains d'esprit et de corps.

Ce n'est point une plaisanterie, que ceci. Le moment est périlleux. Sirte Quenin, dans son dernier article de l'Humanité, à propos des instituteurs de la laïque, morts au feu, en dénonçait la gravité. L'Eglise marque un point, chaque fois qu'un de nos maîtres tombe. Les orphelins sont la proie qu'elle convoite, et dès maintenant elle met tout en œuvre pour s'assurer leur domination.

Il ne faudrait pas trop nous laisser subjuguer par cette phrase : « Après la guerre, on fera... » L'Eglise rit de notre naïveté, et travaille pendant la guerre. Son armée d'éducateurs est prête, tandis que la nôtre se décime.

Et quelle merveilleuse entente, entre tous les membres de l'immense confrérie, quand il s'agit d'attirer vers les autels les consciences qui s'éveillent.

Nous nous sommes désintéressés de l'anti-cléricalisme. Ce fut parfois la faute des anti-cléricaux. Tout sectaire ennuie, et, souvent, prête à rire. Sans formules désuètes, nous devons dès à présent lutter pour nous défendre de ce qui se prépare contre nous. Que la guerre ait redoublé la foi, ceci est à voir. Il y a, pour l'instant, dans le peuple, la superstition du joueur. Le retour fera oublier bien des choses. Ce qui me tourmente davantage, c'est le souci d'arracher les petits des combattants à l'éducation religieuse. On nous promet, en faveur des enfants, de respecter la liberté de croyances des parents. Je parie bien qu'on essayera de nous prouver que tous les orphelins ont eu pour père et mère des pratiquants convaincus.

Agissons de suite. Nos moyens sont réduits en ce moment. Tous ceux qu'inquiète le sort de l'Ecole laïque en sont douloureusement frappés. C'est son essence même, qu'il faut d'ores et déjà défendre. Pour cela, je fais crédit aux femmes. Je suis persuadé, malgré les difficultés qui se présenteront, que la jeunesse étudiante féminine sauvera l'Ecole.

Pour l'instant, un fait se présente, plus proche de nous. Voici les vacances. Les mois de repos seront employés par les écoles libres à leur plus grand profit. Je rencontrerai encore des cortèges d'enfants en promenades. Les patronages vont recueillir, distraire, intéresser la jeunesse. Tous les enfants, sans distinction, seront invités, reçus avec amabilité, cueillis, en quelque sorte.

Au moment où une deuxième année de guerre laisse les petits plus abandonnés encore que l'an dernier, par suite du travail absorbant de plus en plus la femme, qui a songé à organiser les vacances laïques ?

FANNY CLAR.

La Censure fait des siennes en province aussi bien qu'à Paris.

A Nevers, elle vient de blanchir le numéro 3 des *Humbles*, la *Revue littéraire des Primaires*. Le directeur, Maurice Wullens, voulut conter à ses lecteurs comment il fut fait prisonnier. On le pria de se taire. Détail curieux, mais non pas surprenant, — nous avons vu mieux, — le même récit avait paru intégralement, voici deux mois, dans une autre revue d'avant-garde, *La Caravane*.

Nouvelle coupure : Deux poésies extraites d'un livre récemment paru : *Poèmes d'un Poilu*.

Les voici revenues, les jolies cabrettes déambulant dans les rues parisiennes au son mélancolique de la musique de leur pâtre. Attentif, le chien rôde autour de leurs pattes fines. Elles se tiennent fort bien d'ailleurs, devenues presque des citadines. Pas une ne fait des farces, ne s'avise de venir brouter le pot de réséda que Madame concierge met à prendre l'air sur le trottoir.

Do.. sol... mi... do, la petite chanson s'égrène dans nos rues et l'esprit s'égare vers des rêves paisibles de maisonnettes perdues dans un coin de montagne, parmi la sauge et le thym. Mais une voix enrouée vous fait sursauter :

— Demandez l'...Formation ! dernières dépêches de la guerre...

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 1916, le président de la République a, par décrets rendus sur la proposition du ministre de la guerre, accordé des grâces, commutations et réductions de peines à mille sept cent vingt-deux condamnés détenus dans divers établissements pénitentiaires de France, d'Afrique et des colonies, en vertu de jugements prononcés contre eux par des conseils de guerre.

Et le « Canard enchaîné » de poser, à ce propos, ces deux questions indiscrètes :

Qui donc prétendait qu'on ne fait rien dans les tribunaux militaires ?

M. Jacques Zoubaloff poursuit ses généreuses donations au Petit-Palais. On se rappelle que ce grand ami de la France offrait récemment à la Ville de Paris des réunions d'œuvres de Barye, de Desbois, d'Harpignies, de Husson.

Au lendemain de la mort du grand peintre graveur Odile Redon, M. Jacques Zoubaloff vient d'envoyer au Petit-Palais un ensemble d'œuvres de cet original et savoureux artiste. C'est ainsi qu'on verra désormais dans ce musée quelques très beaux tableaux de fleurs, d'émouvants pastels, des dessins qui montrent qu'Odilon Redon fut un des très grands maîtres dessinateurs, et un tableau d'un intérêt extrême : *Le Char d'Apollon*, où la fantaisie atteint à une véritable grandeur.

Relevé dans le *Sun*, notre confrère d'outre-Atlantique, l'annonce ci-dessous :

« J'ai l'honneur de faire part à mes amis et connaissances que la mort m'a enlevé ma chère épouse au moment précis où elle me donnait un fils, pour lequel je cherche une bonne nourrice, en attendant que je retrouve une nouvelle compagne, jeune, jolie et possédant 20.000 dollars, pour m'aider à diriger mon très renommé commerce de lingerie, que je vais liquider par une vente à tout prix, pour le transférer dans la maison que je viens de faire construire au numéro 174 de la 12e avenue, et où il me reste à louer de magnifiques appartements. »

Les remèdes à la vie chère...

La Saucisse, journal du front, raconte de quelle manière certains poilus remédient au renchérissement du pinard :

« Ils prennent une cartouche ordinaire, ils enlèvent la balle et la moitié environ de la poudre ; ils bouchent ensuite l'étui avec une boulette de papier, puis, chargeant leur lebel avec cette nouvelle cartouche, ils tirent dans l'intérieur de leur bidon qui, sous la pression des gaz, augmente d'un bon quart sa capacité. Les marchands de vin (qui tirent presque toujours au tonneau), confiants en la capacité ordinaire d'un bidon, emplissent les bidons à la grande satisfaction des poilus.

« Inutile d'ajouter qu'ils n'éprouvent aucun remords. »

Le Personnel des Compagnies de tramways de la Seine et la vie chère

Avant l'ouverture des hostilités, le Personnel des Compagnies de Tramways de la Seine se plaignait de l'insuffisance des salaires qui lui étaient alloués.

Depuis le mois d'août 1914, le coût de la vie est devenu tel que ce Personnel éprouve de grandes difficultés à vivre et est même obligé de se priver d'une partie du nécessaire dont il a besoin pour effectuer le dur labeur qu'il a à accomplir.

Les Compagnies n'ayant tenu aucun compte de cette situation et n'ayant rien fait pour l'améliorer, les employés et ouvriers des deux sexes estiment le moment venu de réclamer une indemnité temporaire de vie chère.

A cet effet, une assemblée générale de tout le Personnel des deux sexes des Compagnies de Tramways des réseaux départementaux se tiendra le samedi 22 juillet, à 20 heures, dans la grande salle de l'Union des Syndicats, 33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris, Xe.

A cette assemblée, où prendront la parole MM. L. Jouhaux, secrétaire de la C. G. T. ; Frédéric Brunet, député, Président des Commissions mixtes ; J. Bled, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine ; J. Guinchard, secrétaire de la Fédération des Moyens de Transports ; E. Jacoud, secrétaire de l'Union Syndicale des Transports en commun de la Seine, sera fixé le taux de l'indemnité qui devra être réclamé et envisagé la situation.

Rhumatisants, Goutteux

Vous vous guérirez aussi bien à domicile que dans les villes d'eaux. Buvez à chacun de vos repas et d'une façon continue de l'eau minéralisée avec des

Lithinés du Dr Gustin

qui seuls dissolvent et éliminent rapidement l'acide urique et lavent les reins.

1 fr. 20 la boîte de 12 paquets

permettant d'obtenir 12 litres d'eau minérale.

Rhumatismes
Goutte
Gravelle
Arthritisme

Les allocations militaires

Il y a plus de deux mois que M. le ministre de l'Intérieur a prescrit à MM. les préfets de veiller strictement à l'application des prescriptions suivantes portées à la connaissance de toutes les Commissions cantonales et d'arrondissement :

Les femmes qui se procurent par le travail un supplément de ressources de 5 francs par jour en moyenne augmenté de 0 fr. 50 par enfant au dessous de 16 ans ont un droit absolu à l'allocation journalière et aux majorations.

C'est-à-dire qu'une femme sans enfant qui gagne 6 francs par jour mais qui ne travaille normalement que 25 jours par mois a droit à l'allocation, attendu que la moyenne de son gain journalier ressort à 5 francs.

Si cette femme gagne 6 fr. 50 et si elle a un enfant, l'allocation et la majoration lui sont dues.

Si elle gagne 7 francs et si elle a deux enfants, le secours ci-dessus doit lui être maintenu ou accordé.

C'était net et précis, mais c'était trop libéral, et nombre de Commissions ont refusé d'appliquer ces instructions.

Il en est ainsi dans la Haute-Saône, notamment à Villersexel, à Luxeuil-les-Bains et à Lure, où l'on pousse la chinoiserie jusqu'à refuser d'instruire une demande qui n'a pas été adressé au maire de la commune et libellée selon une formule imprimée.

Il y a dans ce canton de Luxeuil-les-Bains une cultivatrice, mère d'un enfant de 4 ans, qui ne possède RIEN et ne paie pour tous impôts que 6 fr. 63 pour les cotes personnelle et mobilière et n'a pu encore obtenir l'allocation bien que son mari ait été *gravement* blessé le 14 septembre 1914 et ne soit pas encore *guéri*.

On lui répond que ses parents sont *aisés* parce que son père et son beau-père travaillent pour vivre et paient l'un 53 francs et l'autre 27 francs d'impôts fonciers !...

Ce cas, pris entre cent, n'est-il pas scandaleux ? Nous pensons qu'il aura suffi de le signaler à M. le ministre de l'Intérieur pour qu'il fasse le geste de réparation qui s'impose et rappelle à la commission cantonale et à ses enquêteurs qu'ils doivent agir avec impartialité et bienveillance.

Les querelles politiques et personnelles ne doivent plus exister après deux ans de guerre, surtout lorsqu'il s'agit de malheureux ayant payé de leur personne, si ce n'est de leur vie.

A. THIERRY,
Président des Enfants de la Hte-Saône,
Conseiller municipal de Malakoff.

SUR LE FRONT

POUR UNE PIPE

Courteline a décrit toutes les petites vexations de la vie de caserne, les excès de zèle de l'adjudant Flick, les tracas perpétuels de l'adjudant « Au Chose ».

Les dires des poilus sont encore venus appuyer les critiques spirituelles du père de « Lidoire ».

Combien de fois ai-je entendu répéter par des convalescents qui rejoignaient leur dépôt : « Le front, la tranchée, tant qu'on voudra, mais pas de vie de caserne, pas les simagrées du service intérieur. »

Et pourtant, il nous est signalé un régiment d'infanterie, actuellement au feu, dont les hommes pourraient s'imaginer être revenus à l'âge d'or de la paix, si la mitraille n'était pas là pour les rappeler trop souvent à la réalité.

Ce qui s'y passe ? Oh ! c'est bien simple. Le lieutenant-colonel commandant ce régiment a institué la discipline rigoureuse et protocolaire du quartier.

J'ai sous les yeux divers motifs de punitions distribuées par cet officier. J'en détache celui-ci qui, mieux que des phrases, donnera un aperçu de la façon avec laquelle sont traités des hommes qui, depuis deux ans, font campagne.

Caporal ....., de la 6e compagnie, 8 jours de prison, ordre du lieutenant-colonel commandant le régiment :

« Saluant, la pipe à la bouche, n'a retiré sa pipe qu'en s'apercevant qu'il était en présence du colonel. »

On a assez répété que le but de cette guerre était d'anéantir le militarisme allemand, pour être peiné de constater de pareilles vexations.

(*Extrait de l'article de M. Jean Drault, publié ce matin par la* Libre Parole.)

Comment on assassine l'Union sacrée

CE QUE LA CENSURE AUTORISE

Tous les Sports

ATHLETISME

Interclubs de la Générale. — Le 30 juillet au stade Jean Bouin aura lieu un interclubs, organisé par le Club Athlétique de la Société Générale, avec les épreuves suivantes :

100 m. scratch, 400 m. scratch, 1.000 m. scratch, 3.000 m. scratch, lancement de la grenade, course de relais par 4 hommes courant un tour de piste chacun et consolation sur deux tours de piste.

Les engagements (0 fr. 50) sont reçus jusqu'à lundi soir 6 h., cité d'Antin, 4.

Réunion interrégionale (F.G.S.P.F.). — Cette réunion aura lieu dimanche prochain au stade de Gentilly. Au programme :

100 m., 400 m., 1.500 m., 3.000 m. 200 m. haies, sauts en hauteur et en longueur avec élan, lancement du poids et de la grenade.

CYCLISME

La réunion du Parc des Princes

Le Prix du Bonnet Rouge. — C'est ce soir que seront clos les engagements pour les deux courses de vitesse qui figurent au programme de la belle réunion de dimanche prochain au Vélodrome du Parc des Princes. L'une de ces deux courses est le « *Prix du* Bonnet Rouge » offert par notre journal. Nous engageons donc tous nos jeunes amis à se faire inscrire avant la clôture des engagements. Les prix sont de 30 fr. au premier, 20 fr. au 2e et 10 fr. au 3e.

La rentrée de Lapize, de Berthet et de Deruyter qui se rencontreront dans le grand Prix National ne manquera pas d'attirer du monde à cette réunion organisée par la France Athlétique et Sportive, sous la direction de Pierre Benoist.

Le match de motos qui mettra aux prises Lautier et Moreau sera certainement des plus intéressants en raison de la hardiesse bien connue des deux adversaires. On peut le dire sans crainte il y aura foule dimanche prochain au Vélodrome du Parc des Princes.

Champigny-Gretz et retour. — Continuant la série de ses épreuves routières, l'Union Vélocipédique Parisienne fera disputer dimanche prochain une course de 45 kilomètres sur l'excellent parcours de Champigny à Gretz et retour. Les coureurs traverseront successivement La Queue-en-Brie, Pontault, Ozouer-la-Ferrière et Belle Croix. Comme les épreuves précédentes, cette course est dotée de beaux prix en espèces et en nature. En outre, un prix spécial supplémentaire est offert au coureur passant premier en haut de la côte de Champlain au retour. Nul doute que cette épreuve ne reçoive un bon accueil auprès de nos jeunes cyclistes. Les engagements, 0 fr. 50, remboursables aux partants, sont reçus au siège de l'U.V.P., 1, rue Saint-Amoroise et clos demain à 9 heures du soir.

CONVOCATIONS SPORTIVES

Union Vélocipédique Parisienne. — Réunion ce soir à 8 h. 30, 1, rue Saint-Ambroise. Clôture pour les engagements de l'épreuve de 45 kilm. organisée sur Champigny-Gretz et retour.

A. Bontemps.

Le Bonnet Rouge publie

tous les jours
les convocations et les communiqués des groupements sportifs
tous les samedis
les programmes du « Dimanche sportif »
tous les dimanches
les premiers résultats des épreuves sportives
tous les lundis
les résultats complets des épreuves de la veille

Les Courses de Saint-Sébastien

RESULTATS DE LA 8e JOURNEE

Handicap protectionniste (1.500 pesetas, 1.800 mètres : réservé aux chevaux espagnols). — 1. Panier Fleury (Marsh) ; 2. Odda (Stokes) ; 3. Thirsty (O'Neill).

Une longueur, trois longueur.

Non placés : Lacteol (Ceca) ; Chispero (Hirons), Wonderland (Andrade).

Paris mutuel : gagnant, 229 ; placés, 23 50, 12 50.

Prix des Fleurs (3.500 fr., 1.800 m.). — 1. *Mirhan* (Jennings), à M. Négropontès ; 2. Saint Georges (Marsh), à M. San Miguel ; 3. Crasn (Legrand), à M. P. Thèze.

Trois longueurs, trois longueurs.

Non placés : Miss Varty, (Arnaud), Mazzara (O'Neil). Côte Rôtie (Stokes).

Pari mutuel : gagnant, 7 ; placés 7 50, 12.

Prix des Roses (handicap 5.000 fr., 2.400 m.). — 1. Inkermann (O'Neill), à M. Jean Lieux ; 2. Le Ferrol (Stokes), à M. J.-D. Cohn ; 3. Bénédictin de Soulac (Grant), à M. Ch. Forest.

Deux longueurs, cinq longueurs.

Non placés : Janville (Jennings), Mlle de Hotot (Cooke), Sainfoincrotte (Allemand), Abatiif (Hirons) dérobé.

Paris mutuel : gagnant 19 50 ; placés 6, 5 50, 7.

Prix des Violettes (5.000 fr., 1.000 m.). — 1. *Reynard* (O'Neill), à M. Vanderbilt ; 2. Saionio (Milton Henry) à M. Mazères ; 3. L'Incomparable (Stokes), à M. J.-D. Cohn.

Quatre longueurs, cinq longueurs.

Non placés : Saluti (Drayton), Pantruche (Legrand), Tisby (Figer), Kona (Rodriguez), Isolata (Arnaud), Doné (Grant), Papelotte (Hirons), Quatre Appels (Jennings), Le Châtelet (Stern), Prussian Blue (Marsh).

Paris mutuel : gagnant, 183 ; placés 17 50, 9 50, 8.

Prix des Mimosas (haies, 2.000 pesetas, 2.800 mètres ; réservé aux chevaux espagnols). — 1. Sopapo (propriétaire) ; 2. Togo (propriétaire) ; 3 Taniesco (propriétaire).

Quatre longueurs, loin.

Paris mutuel : gagnant, 10.

NEUVIEME JOURNEE

Appréciations

Prix de Maisons-Laffitte. — Mirhan, Wirlwind.
Prix d'Epsom. — Milton, Thirsty.
Prix du Mont-Igueldo. — Mimosa.
Prix de Bordeaux. — Ecurie J.-D. Cohn, écurie Vanderbilt.

Le Match Johnson-Willard

Aujourd'hui, à deux heures, la presse a été invitée à assister, au Vaudeville, à la première représentation cinématographique du nouveau programme dans lequel est compris le film du championnat du monde de boxe, où Johnson, à la surprise générale, fut dépossédé de son titre.

Hémorroïdes
JUBOLITOIRES
SUPPOSITOIRES SCIENTIFIQUES
Antihémorragiques, Calmants et Décongestionnants
Laborat. de l'URODONAL, 2 bis, R. de Valenciennes, Paris
La Boîte 1fr 50 ; les 4 fr 20 fr. ; Etranger 1fr 6 et 22 fr.

LA VIE TROP CHERE

Un ordre du jour des allumettiers

Chaque jour un nouveau groupement ouvrier se réunit pour protester contre la vie chère. Aujourd'hui, ce sont les allumettiers, fonctionnaires de l'Etat, qui demandent un relèvement des salaires.

Considérant que l'indemnité de vie chère réclamée par les allumetiers est indispensable,

Qu'il leur est impossible de vivre de leur travail avec le salaire de paix par suite du renchérissement du coût de la vie et de la hausse exorbitante de tout ce qui est indispensable à l'existence,

Espèrent que le Gouvernement ne leur refusera pas de faire droit à cette légitime réclamation, vu que cette indemnité de cherté de vie a été accordée à beaucoup d'ouvriers et ouvrières de l'industrie privée travaillant dans la région.

S'engagent à poursuivre énergiquement, par tous les moyens en leur pouvoir, jusqu'à ce qu'ils obtiennent la modeste indemnité imposée par les circonstances présentes pour faire vivre leur famille.

Donnent mandat aux délégués du syndicat de faire toutes démarches et agitation nécessaire.

Se séparent aux cris de : « Vive le Syndicat, Vive la Fédération ! »

Lire *Le Bonnet Rouge*
C'EST BIEN,
le faire lire ;
s'y abonner ;
lui recruter des abonnés
lui procurer de la publicité ;
C'EST MIEUX.

Faits divers financiers

Compagnie Edison. — Pour 1915, le bénéfice net se monte à 512,986 francs contre 356,164 fr. l'an dernier. Un dividende de 20 francs a été voté alors que les actions n'avaient rien reçu en 1914.

Caisse générale de prêts fonciers et industriels. — Le bénéfice net de l'exercice atteint 262,933 fr. contre 336,614 francs précédemment. L'assemblée ayant décidé de consacrer la presque totalité du bénéfice aux amortissements nouveaux, aucun dividende n'a été distribué.

PROCHAINEMENT

GRAND CONCOURS DES LOIS SOCIALES

Organisé par " *Le Bonnet Rouge* "

5.000 Francs de Prix en espèces

NOMBREUX PRIX EN NATURE

Les Planches

ECHOS

M. Maurice Renaud, *le baryton bien connu, engagé pour la durée de la guerre et cité trois fois à l'ordre du jour, vient de recevoir, sur le champ de bataille, la croix de la Légion d'honneur.*

On peut amuser les foules... et les béatifier, sans phrases, mais par un geste, comme a dit M. Barrès.

Marcel Simon *fait des cachotteries. Sous le secret, il cherche à louer un théâtre proche des Boulevards, pour faire renaître le genre qui triompha aux défuntes* Nouveautés.

Pourquoi tant de mystère, bon ami Simon ?

A Paris, tout se sait pour qui veut écouter.

C'est ainsi que nous avons appris que vous projetiez de tenir en mains une direction.

Bons vœux, Marcel Simon. *Nous vous souhaitons de plein cœur la réussite, comme on la souhaite aux amis et aux artistes.*

Dans les couloirs du Conservatoire, le jour des concours de comédie, notre confrère Maximin Roll fut violemment pris à parti par un jeune artiste de la Comédie-Française, notre ami René Rocher. Pourquoi clame-t-il aujourd'hui que la correction qui lui fut donnée a trop tardé ?

Tout le monde sait pertinemment — et moi plus que tout le monde — que le jeune comédien a cherché le critique avec une inlassable énergie.

Ainsi, le corrigé n'a pu éviter l'esclandre qu'il redoutait.

Tout arrive... même après quatre mois de patience, dit René Rocher.

Canus dirait : tout s'arrange !

CE SOIR

Théâtres

COMEDIE-FRANÇAISE. — 8 h. 15. *La Paix chez soi. Le Gendre de M. Poirier.*

OPERA-COMIQUE. — 7 h. 30. *Louise.*

TRIANON-LYRIQUE. — 8h. 15. *Le Voyage en Chine.*

PORTE-SAINT-MARTIN. — 8 h. 15. Mardi, mercredi, soirée ; jeudi, matinée et soirée ; vendredi, samedi, soirée ; dimanche, matinée et soirée ; Mme Véra Sergine, Jean Kemm, André Calmettes, Garay, Ramy.

VARIETES. — 8 h. 30. *La revue.* — *L'Ecole du Piston.*

GYMNASE. — 8 h. 30. *La Charrette Anglaise.*

NOUVEL-AMBIGU. — 8 h. 15. *Le Chemineau.* Mardi, jeudi, samedi, dimanche. Dimanche, matinée à 2 h. 15. Mme Moreno, MM. Daragon, Cazalis.

RENAISSANCE. — 8 h. 10. *L'Hôtel du Libre-Echange.*

PALAIS-ROYAL. — 8 h. 30. *Le Veilleur de Nuit.*

ATHENEE. — 8 h. 30. *Loute.*

GRAND-GUIGNOL. — 8 h. 30. *Le Château de la Mort Lente.* — *Le Bout du Nez.* — *Bon souper, bon gîte, et...* — *L'Anniversaire.*

DEJAZET. — 8 h. 30. *Feu Toupinel.*

VAUDEVILLE. — 2 h. 30 et 8 h. 30. Cinéma (n. programme).

NOUVEAU-CIRQUE. — 8 h. 30. *Le Mariage de Cairoli.*

APOLLO. — 8 h. 15. *Rip.*

Music-Halls - Concerts - Cabarets

FOLIES-BERGERE — 8 h. 30. *La Revue des Folies-Bergère.*

OLYMPIA. — 8 h. 30. Spectacle varié.

CONCERT MAYOL. — La grande revue annuelle *C'est Couru !* 2 actes, 20 tableaux, 100 artistes, 400 costumes. Au 12e tableau *Les Beautés Mondiales*, grand défilé des 50 plus jolies filles du monde.

MARIGNY — 8 h. 30. *La Revue de Rip.*

SCALA. — 8 h. 30. *Laisse flotter les rubans*, revue.

ELDORADO. — 8 h. 15. *Les Saltimbanques.*

AMBASSADEURS. — 8 h. 30. Revue.

GAITE ROCHECHOUART. — 8 h. 30. Revue.

MOULIN DE LA CHANSON. — 8 h. 30. Les chansonniers et la revue.

PIE QUI CHANTE. — 8 h. 30. Les chansonniers et la revue.

LE CAGIBI. — 8 h. 30. *La Revue du Cagibi.*

CHEZ SENGA, 25, rue Fontaine. — 8 h. 30. Concert avec les meilleurs artistes.

Tous les jours, à 4 heures, apéritif-concert. Fauteuils, 0 fr. 50.

EUROPEEN. — 8 h. 45. Concert. Pièce.

LITTLE-PALACE. — 9 h. *Buveuses d'éther.* Mlle *Chrysanthème.*

Cinémas

CINEMA DES NOUVEAUTES, Aubert-Palace, 21, boulevard des Italiens. — Tous les faits divers mondiaux. Grand orchestre symphonique. Séances permanentes de 2 heures à 11 heures.

OMNIA-PATHE. — A 2 h. 30 et à 8 h. 30, *Actualités militaires.* Le plus élégant cinéma des boulevards.

TIVOLI-CINEMA. — Tous les faits divers mondiaux. Les plus jolis films. Programme varié, intéressant. Orchestre symphonique. Tous les jours de 2 à 11 heures.

THEATRES AYANT CLOTURE :

Opéra, Capucines, Cluny, Michel, Réjane, Sarah-Bernhardt, Châtelet, Albert Ier, Odéon, Gaîté, Antoine, Bouffes-Parisiens, La Chaumière, Ba-ta-Clan.

Courrier des spectacles

TRIANON-LYRIQUE. — 8 h. 15. *Le Voyage en Chine* demain dimanche prochain en matinée, à 2 h. 15, *Miss Helyett*, et le soir, à 8 h. 15, *Le Voyage en Chine.*

PORTE-SAINT-MARTIN. — Aujourd'hui la *Flambée* sera jouée en matinée, à 2 h. 15, et en soirée à 8 h. 15, avec toute la distribution qui comprend Mme Vera Sergine, M. Jean Kemm, M. André Calmettes, M. Collen, M. Ramy.

Rappelons que la *Flambée* est jouée tous les soirs sauf les lundis et en matinée les jeudis et dimanches.

CONCERT MAYOL. — Aujourd'hui, jeudi, matinée de la grande revue annuelle *C'est couru !* 2 actes, 20 tableaux. Au douzième tableau « Les beautés mondiales ». Au 17e tableau « La Ménagerie X... et son lion ». Fauteuils : 1, 2, 3 francs.

CONCERTS-ROUGE, 6, rue de Tournon. — Samedi 22 juillet à 15 h. 30, 44e séance de musique de chambre, avec le concours de Mme Lucie de Lausnay, pianiste.

Quatuor n. 2 (Beethoven) ; *Sonate et Quinintette* (César Franck).

Prix des places : 1 fr. 25, 2 fr. 25, 3 fr. Location sans augmentation de prix, 6, rue de Tournon, de 10 h. à 6 h.

Les Réunions

COURS ET CONFERENCES

Ligue pour la défense des juifs opprimés. — Samedi 22 juillet prochain, 8 h. 30 du soir, Hôtel des Sociétés savantes, rue Serpente. O. du J. : L'action des organisations juives de Russie.

SYNDICATS

Boulangers. — A 9 h., salle Bondy, réunion syndicale trimestrielle ; compte financier ; rapport du contrôle ; présentation des candidats.

Coiffeurs — A 21 h., Bourse du travail, assemblée générale ; rapports divers.

Cheminots (Paris-Nord). — A 18 h. 30, réunion de l'exploitation, 20, rue Ordener. Orateur : Marcel Cachin, député.

Sous-agents des P.-T.-T. (22e section). — A 21 heures, 33, rue Grange-aux-Belles : Rapports divers.

— 24e section. — Salle Kiefer, 50, rue Château : Vie chère, etc.

Fédération du bâtiment. — A 18 h., au siège : commission exécutive.

PARTI SOCIALISTE

Comité d'entente des jeunesses socialistes. — Réunion plénière demain vendredi, Maison Commune, 49, rue de Bretagne : Nomination d'un secrétaire : le Comité national : la préparation militaire : communications importantes.

18e section. — A 20 h. 30. Maison Commune, 42, rue Doudeauville : La Vie chère. Les autres sections et en particulier la 16e et Colombes sont cordialement invitées.

20e section. — A 20 h. 30, salle de la Bellevilloise, 29, rue Boyer : conseil fédéral.

Réponses au lecteur

G. Lemaître. — Les offres et demandes d'emploi sont insérées gratuitement.

Avez-vous besoin d'un renseignement ?

Vous pouvez le demander au

" BONNET ROUGE "

Il est répondu à toutes les lettres, soit par courrier, soit dans le journal sous la rubrique

RÉPONSE AU LECTEUR

POUR LES LOYERS
Pour les questions d'ordre juridique
POUR LES CONTRIBUTIONS

Une permanence est établie les mardi et samedi, de 10 1/2 à midi, 14, rue Drouot.

Les réponses aux demandes de renseignements écrites sont publiées tous les jours, en deuxième page, sous la rubrique :

" LA DÉFENSE DES LOCATAIRES "

POUR TOUTES LES AUTRES QUESTIONS

Une permanence est établie les lundi, mercredi et samedi, de 17 à 19 heures à la Rédaction du BONNET ROUGE, 142, rue Montmartre.

PETITES ANNONCES

Les offres et demandes d'emplois sont insérées gratuitement et tous les jours.

OFFRES D'EMPLOIS

ON DEMANDE employé, homme ou femme, au courant du tirage et sachant un peu opérer. Photo Dupont, 30, rue de la République, Saint-Denis.

ON DEMANDE des ouvrières spécialistes pour la veste de cuir (atelier ou dehors). Bien payé. S'adresser : 44, rue du Ruisseau, 18e.

ON DEMANDE dame 30 à 38 ans, physique avenant et tenue correcte, comme aide petit métier indépendant. Début, 3 fr. 50 par jour. Inutile si pas absolument de confiance. Ne pas se présenter, écrire à M. Dyreched, 107, faubourg du Temple.

ON DEMANDE jeune homme pour courses et travaux divers. Bonnes références. Heringfeld, 1, boulevard de Belleville.

ON DEMANDE une très bonne mécanicienne pour le liseré sac de dames. Héringfeld, 1, boulevard de Clichy.

ON DEMANDE une très bonne mécanicienne pour le liseré de sacs de dames.

ON DEMANDE jeune homme, 17 à 18 ans, robuste, pour les courses, 6 francs par jour. Se présenter avec références chez Cousin, pharmacien, 49, avenue Victor-Hugo, Paris, 16e.

ON DEMANDE un homme de 20 à 30 ans, réformé, pour les courses et le laboratoire, avec références, écrire Cousin, pharmacien, 49, avenue Victor Hugo, Paris, 16e, qui convoquera.

ON demande bonne pédicure, manucure, 93, avenue Niel, Paris.

ON demande jeune femme, 25 ans à 30 ans, présentant bien et très commerçante, au courant travaux photographiques et collage à sec, pour emploi de caissière. Se présenter jeudi 13 juillet, avec excellentes références. Photo Studios, 18, rue de la Gaîté, Paris, 14e.

CONFITURERIE très importante, centre de Paris, demande un second *cuiseur*, très au courant de la partie, connaissant autoclaves, conserves fruits, pulpes et jus, marrons glacés et au sirop. Réf. exigées prouvant aptitudes par services antérieurs. Travail assuré toute l'année, laboratoire, etc. Ecrire à Leriche et Luck, agents importateurs de matières premières alimentaires, 54, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (3e), qui convoquera.

DEMANDES D'EMPLOIS

EMPLOYE de bureau, libéré, 30 ans, au courant du commerce, connaissant plusieurs langues, correspondance et comptabilité, expéditions, emballages : dispose de plusieurs heures le soir. Cherche travail à n'importe quel titre d'emploi, soit dehors ou chez lui. Ecritures, copies, théâtre ou cinéma, entretien des bureaux. Simon, 3, rue des Petites-Ecuries

MENAGE, deux enfants, cherche place concierge ou gardien, grande usine, préférence métallurgie. S'adresser G. L., au journal.

EMPLOYEE de bureau, dactylo, demande emploi. Références. Mme Marie, 17, rue de Prague.

JEUNE femme connaissant la couture demande place à la journée, dans famille bourgeoise. Gages modérés. Ecrire Mme R. C., 21, rue des Petites-Ecuries, 10e.

REFUGIEE belge demande emploi femme de ménage à la journée ou demi-journée. Ecrire Mme H. A., 21, rue des Petites-Ecuries, 10e.

JEUNE homme sérieux, 16 ans, demande place employé commerce. Ecrire Eichel, 326, rue Saint-Martin.

EMPLOYE ministère cherche travail à faire chez lui, écritures, correspondance, etc., ou place le soir dans théâtre ou cinéma, Gautier, 170, faubourg St-Honoré.

HOMME sérieux, excellentes références, cherche emploi gardien, surveillant ou autre analogue. Fournirait au besoin petit cautionnement. M. Jourde, 17, rue des Fontaines, 3e.

JEUNE homme belge, réformé médaillé, demande place magasinier ou vendeur. Belle écriture. Colsoul 14, rue Rambouillet, 12e.

VEUVE distinguée, 45 ans, cherche place chez monsieur seul pour tenir intérieur. Irait à la mer ou à la campagne. Ecrire Mme Leroy, 2, rue du Parc de Montsouris.

REFUGIE demande à faire chez lui pancartes et étiquettes d'étalages à la main en tous genres pour magasins. Fait aussi trav. d'écritures, parle et écrit l'anglais. Belle écriture. E. Plassche, 44, rue de Londres, Paris.

DAME connaissant photo amateur, désire se perfectionner dans la partie, cherche emploi, *sans rétribution*. Ecrire au journal.

JEUNE HOMME 23 ans, réformé, cherche emploi électricien, montage ou entretien, bonnes références. Serge Satizelle, 110, rue des Moines, 17e.

MONSIEUR ancien représ., désire emploi placier ou livr. dans l'aliment. Ecrire Locufier, 54, rue de la Villette, Pré Saint-Gervais.

PEINTRE EN VOITURE ou bâtiment demande place de suite. Ecrire à Raymond Bardell, 52, avenue de Genevilliers.

COUT. dem. jour. bourg. fait neuf et répar. tout genre même vêt. homme. Veuve Baudin, 11, rue du Plâtre.

JEUNE femme au courant du service et de la cuisine bourgeoise, demande place, chez personne seule de préférence.

FEMME de mobilisé, 5 enfants, cherche personne qui veuille lui prêter machine à coudre, afin de pouvoir assurer l'entretien de sa famille.

COMPTABLE expérimenté et actif, 52 ans, demande place pour direction de bureau, ou comme comptable dans importante maison. S'adresser au bureau du journal.

Le gérant : LÉON BAYLE.

FÉDÉRATION DU LIVRE — MARQUE SYNDICALE — PARIS-2e SECTION

Imprimerie spéciale du *Bonnet Rouge*
18, r. N.-D. des Victoires
Paris (2e)